

Finances

Budget Primitif

Rapport de présentation

2022

Budget primitif 2022

Rapport de synthèse

Conseil métropolitain du 4 février 2022

Les orientations budgétaires 2022 de Nantes Métropole ont été présentées et débattues lors du Conseil métropolitain du 9 décembre dernier. Elles ont été l'occasion de décrire le contexte financier contraint dans lequel ce budget s'inscrit, encore impacté par la crise sanitaire et ses conséquences financières. Par ailleurs, la réforme fiscale (avec la suppression de la taxe d'habitation et ses modes de compensation moins dynamiques) est venue, depuis 2021, limiter encore plus l'autonomie fiscale des collectivités.

Ce débat a également permis de présenter notre nouvelle stratégie financière, adaptée aux enjeux du mandat et naturellement appliquée dans la construction de ce présent budget. Celle-ci vise à atteindre nos multiples objectifs de politiques publiques tout en garantissant une situation financière saine tout au long du mandat, à porter notre programme d'investissement ambitieux pour le mandat, avec une programmation pluriannuelle de plus de 3,25 milliards d'euros et à renforcer la solidarité vis à vis des 24 communes formant notre métropole.

Ce budget 2022 incarne donc l'impulsion du mandat avec la déclinaison des actions du projet métropolitain et la mise en œuvre de notre feuille de route.

Il doit aussi permettre, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'accompagner encore la crise pour faire face aux besoins des populations les plus fragiles, des associations, et favoriser la relance économique durable sur le territoire pour l'essor du tissu économique local. Il doit également permettre de financer nos actions du mandat, tout en se préservant des marges de manœuvre pour l'avenir.

Ainsi, les conséquences de la situation sanitaire viennent toujours impacter nos équilibres financiers. Ce nécessaire effort de la collectivité pour soutenir le territoire dans cette période est rendu possible par notre bonne situation financière, fruit de l'application de notre stratégie financière au précédent mandat.

Le budget 2022 a alors pour objectif le maintien d'un niveau suffisant d'épargne pour garantir la réalisation du projet de la majorité métropolitaine, avec un très fort niveau d'investissement et des réalisations concrètes du projet métropolitain.

I- Un budget 2022 de mise en oeuvre du projet métropolitain

Le budget global de la Métropole (tous budgets confondus) **s'élève en 2022 à 1 454 M€** (retraité des flux croisés entre budgets).

En matière d'investissement, il est proposé un volume total de 515,9 M€ de crédits de paiements tous budgets confondus (incluant la subvention d'équipement versée à la SEMITAN de 9,2 M€), **en hausse de 4,4% par rapport au budget 2021** (494,3 M€, subvention d'équipement SEMITAN comprise). **Le budget 2022 marque ainsi la concrétisation du programme du mandat.**

Le budget 2022 contribuera au projet métropolitain, avec la mise en œuvre des mesures phares du mandat, et **permettra de financer un service public de qualité** avec l'ambition de la Métropole de renforcer la dynamique économique du territoire, tout en confortant son équilibre et sa cohésion sociale.

En effet, les enjeux climatiques et sociaux nous conduisent à modifier en profondeur et durablement nos comportements, notre modèle doit donc prendre en compte une mutation des approches pour édifier une Métropole responsable et solidaire avec des aspirations nouvelles et un modèle économique réinventé. Notre Métropole doit intégrer encore plus fortement l'impératif écologique et social. Toutes nos politiques publiques doivent opérer une accélération majeure pour passer le cap de la transition énergétique à la transformation écologique et prôner un développement économique encore plus responsable.

Notre Métropole doit incarner un modèle résilient qui protège, anticipe et atténue les crises actuelles et à venir. Face aux nombreuses inégalités mises en exergue par la crise sanitaire et l'accentuation de la précarité, il est prioritaire d'inventer de nouvelles solidarités pour accompagner les plus fragiles, combattre les inégalités et lutter contre les exclusions. Nantes Métropole doit aussi être un territoire de solutions pour répondre aux enjeux sociaux et économiques notamment par le soutien de l'emploi, l'innovation économique et sociale et aussi l'accompagnement des plus fragiles.

Le projet métropolitain 2020-2026 s'appuie sur 4 grandes orientations :

- Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité,
- Transformer notre modèle et incarner une métropole écologique,
- Affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens et agir pour la sécurité des habitants,
- Conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des citoyens.

Ce projet métropolitain s'incarne via 2 piliers, qui irriguent toute l'action métropolitaine :

- **l'égalité pour inclure toutes et tous**

Promouvoir l'égalité et les solidarités comme les valeurs profondes du territoire métropolitain où personne n'est laissé sur le bord de la route, soutenir les plus fragiles, lutter contre la pauvreté et le sans abris, relancer la production du logement social et la rénovation thermique du parc social,

Poursuivre le travail engagé avec les acteurs pour répondre aux besoins des quartiers populaires suite à la crise sanitaire, œuvrer pour l'égalité femme-homme, accompagner les aînés dans la suite du grand débat longévité,...

- **la transition écologique pour répondre au défi climatique**

Construire une métropole adaptée au changement climatique, préserver les espaces naturels et agricoles, reconquérir la biodiversité tout en soutenant la production de logements pour tous et en luttant contre l'étalement urbain, développer les modes de déplacements doux, développer l'utilisation des transports en commun, préserver l'environnement et la biodiversité, agir pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables, agir pour la santé environnementale, promouvoir le développement d'une alimentation saine et durable,...

Ces objectifs sont poursuivis et réalisés en repensant les modes de faire de notre action publique, notamment en s'appuyant sur le renforcement :

- **Des proximités pour être encore plus proche des communes et des habitants, à l'écoute des besoins**

Agir pour la quotidienneté et le développement d'une offre de services publics, simplifiés, de qualité et adaptés aux besoins des habitants (réhabilitation des déchetteries et écopoints, police métropolitaine des transports en commun...), soutenir les territoires et les communes (PPI territorialisée pour les 24 communes), développer les interventions de proximité, renforcer l'accessibilité, élaborer une doctrine sur les espaces publics de proximité à l'échelle des 24 communes de la métropole...

- **Du dialogue et de la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire**

Soutenir la participation active de tous et toutes et promouvoir la citoyenneté métropolitaine, renforcer l'association des citoyens à l'élaboration des décisions qui les concernent, débattre des grandes mutations du territoire avec les citoyens, encourager les citoyens dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général, amplifier le dialogue citoyen dans la fabrique de la ville à l'échelle des 24 communes, renforcer les modalités d'information et de concertation pour les projets de proximité et de quotidienneté...

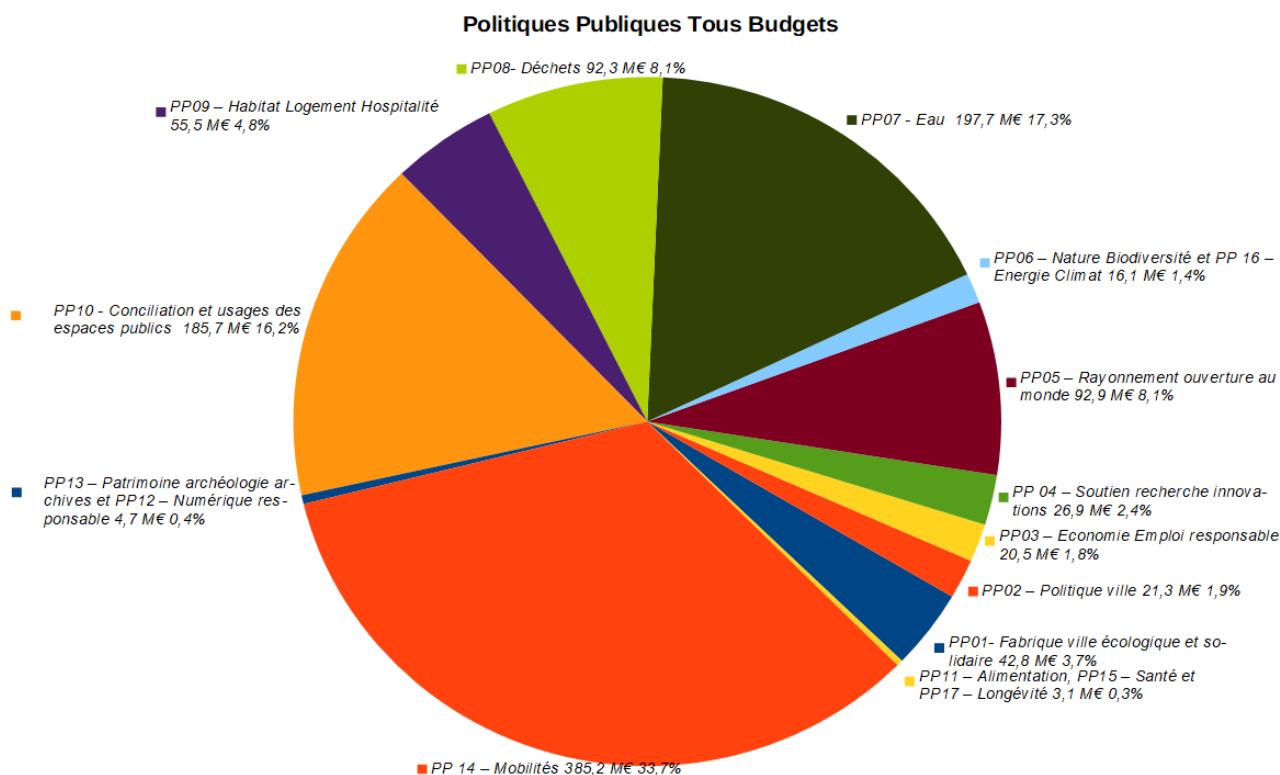
- **L'alliance des territoires pour agir en interdépendance, coopération et réciprocité avec des territoires au-delà de la métropole**

Conduire des politiques publiques à l'échelle du bassin de vie, élaborer un plan d'actions à 5 ans « alliance des territoires » autour des thématiques de l'alimentation, l'énergie, l'eau, les mobilités, la fabrique de la ville écologique et solidaire, l'économie et emploi responsable...

- **De l'innovation et de l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique**

Favoriser une démarche de reprise économique durable, soutenir la recherche et les acteurs économiques dans la crise que nous traversons, ou encore innover dans nos postures professionnelles et réinventer l'action publique au plus proche des attentes et besoins des citoyens.

Un effort conséquent en faveur des politiques publiques métropolitaines



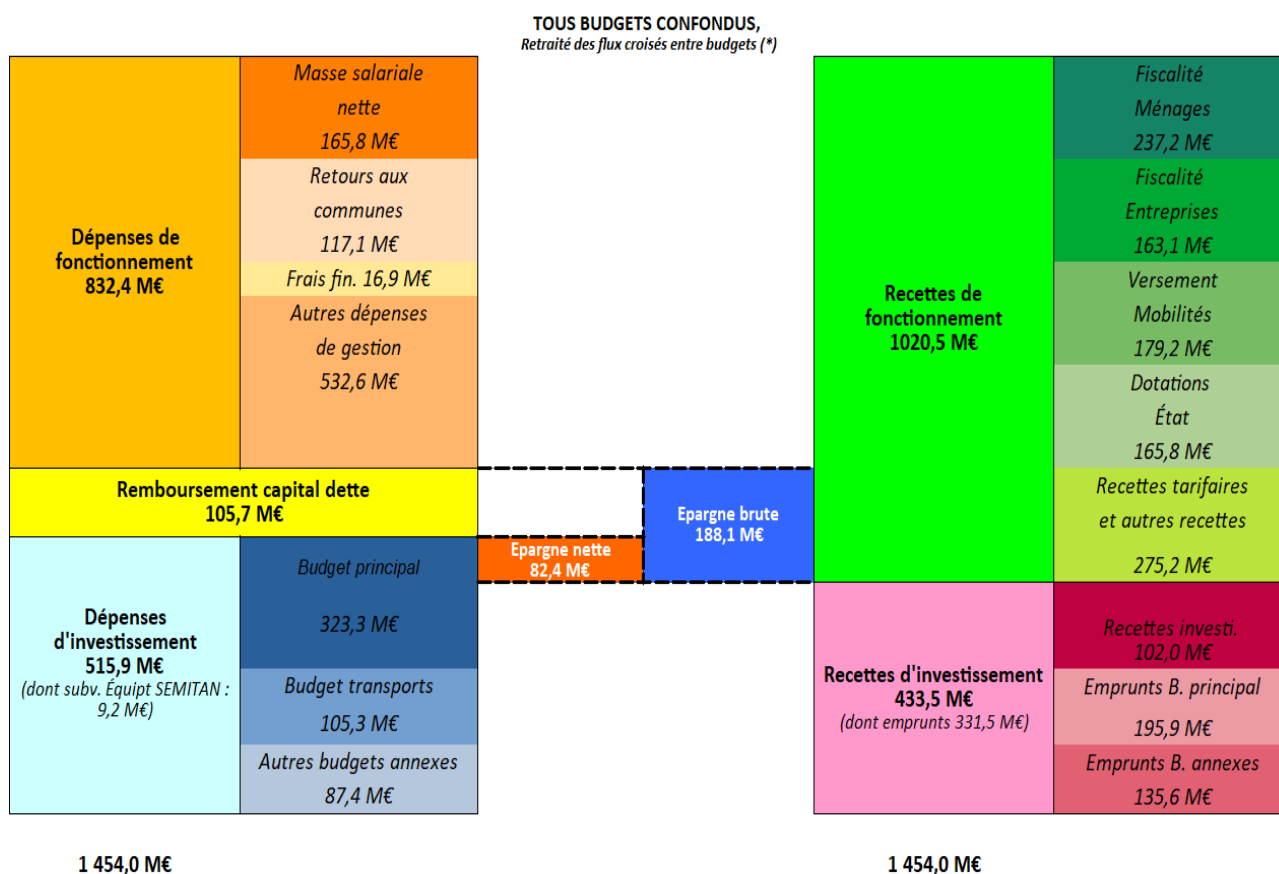
Le budget 2022 consacre ainsi 1 145 M€ (fonctionnement + investissements tous budgets) directement affecté à l'exécution des politiques publiques sur le territoire.

II- Les objectifs du budget 2022

Les équilibres financiers - Tous Budgets

Tous budgets confondus, **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,02 milliard d'euros**, retraitées des différents flux croisés entre budgets (51,96 M€), et **les dépenses de fonctionnement atteignent 832,4 M€** (frais financiers inclus : 16,9 M€).

Les niveaux d'épargne restent conséquents, avec plus de 188 M€ d'épargne brute et de 82 M€ d'épargne nette, finançant 16 % des investissements globaux prévus au budget primitif en 2022 (515,9 M€).



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 51,96 M€

Ces masses budgétaires sont détaillées dans les différents budgets présentés en pages suivantes.

Appliquer notre stratégie financière pour assurer le financement du projet de mandat

Nantes Métropole avait, au mandat précédent, fait le choix du développement et de la solidarité pour favoriser un effet d'entraînement significatif sur l'économie locale et l'emploi, avec un programme d'investissement de 2 Mds €, tous budgets confondus. **Cet effort d'investissement sera renforcé et porté à plus de 3,25 Mds € sur ce mandat.**

Cet objectif volontariste n'est compatible qu'avec la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, malgré les effets de la crise, afin de dégager un niveau d'épargne suffisant pour autofinancer une part significative des investissements, tout en limitant l'accroissement trop rapide de l'encours de dette.

Un endettement progressif et maîtrisé permettra de financer ce volume d'investissement sans précédent, en respectant la limite d'une capacité de désendettement de 10 ans en fin de mandat (tous budgets confondus), que nous avons fixée dans notre nouvelle stratégie financière, adaptée pour ce mandat.

L'épargne et l'autofinancement

SYNTHESE FINANCIERE – tous budgets *

| TOUS BUDGETS (en M€) | BP 2021 | BP 2022 | % Evolution BP2022/ BP 2021 |
|--|---------------|---------------|-----------------------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 1 003,5 | 1 020,5 | 1,69% |
| Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) | 791,0 | 815,5 | 3,09% |
| Epargne de gestion | 212,4 | 205,0 | -3,51% |
| Taux épargne de gestion | 21,17% | 20,09% | |
| Frais financiers | 17,1 | 16,9 | -1,44% |
| Epargne brute | 195,3 | 188,1 | -3,69% |
| Taux épargne brute | 19,46% | 18,43% | |
| Remboursement en capital de la dette | 90,5 | 105,7 | 16,82% |
| Epargne nette | 104,9 | 82,4 | -21,38% |
| Taux épargne nette | 10,45% | 8,08% | |
| Recettes réelles d'investissement (hors emprunts) | 132,0 | 102,0 | -22,70% |
| Dépenses réelles d'investissement (hors dette) | 494,3 | 515,9 | 4,37% |
| Besoin de financement | 257,5 | 331,5 | 28,73% |
| Taux d'autofinancement | 21,21% | 15,98% | |
| Encours de dette au 1er janvier | 908,0 | 949,3 | 4,55% |
| Capacité de désendettement au 1/01/n | 4,6 | 5,0 | |

* en solde net de la mutualisation

Tous budgets confondus, le niveau d'épargne nette, à 82,4 M€, diminue de 22,4 M€ entre les BP 2021 et 2022. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,69%, principalement liées au dynamisme des recettes fiscales et à une croissance du produit du versement mobilité, malgré une chute des recettes tarifaires et autres recettes, alors que les dépenses de fonctionnement évoluent plus fortement (+2,99% frais financiers inclus), notamment les dépenses de gestion et les contributions aux communes.

Il permet cependant de financer, au stade du budget primitif, près de 16% des investissements 2022, qui seront d'un niveau supérieur de 4,37% à ceux du budget 2021, prévus à 515,9 M€.

331,5 M€ d'emprunts (tous budgets) sont nécessaires à l'équilibre du BP 2022. Ce volume sera toutefois ajusté en cours d'année, notamment avec la reprise de l'excédent 2021, et le niveau de réalisation des investissements. La capacité de désendettement reste ainsi contenue à 5 ans au stade du BP 2022 (contre 4,6 ans au BP 2021).

Nantes Métropole est en capacité de poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit notamment par un très fort niveau d'investissement.

Ainsi, au stade du budget primitif 2022, 64,3 % des investissements globaux sont financés par emprunts et 35,7 % par les ressources propres de la Métropole (autofinancement net et autres recettes d'investissement).

III- Le programme d'investissement pour 2022

Les dépenses d'investissement tous budgets confondus

| Dépenses | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2 021 | Crédits 2 022 | Crédits ultérieurs |
|--|-----------------|--------------------------|------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| PP01 - Fabrique de la ville écologique et solidaire | 259,2M€ | 65,7M€ | 324,9M€ | 39,7M€ | 33,2M€ | 252,0M€ |
| PP02 - Politique de la ville | 96,3M€ | 75,2M€ | 171,5M€ | 14,8M€ | 15,8M€ | 140,9M€ |
| PP03 - Economie et emploi responsable | 17,6M€ | -2,1M€ | 15,4M€ | 7,9M€ | 4,3M€ | 3,2M€ |
| PP04 - Soutien à la recherche et innovations | 43,4M€ | 41,5M€ | 84,8M€ | 23,2M€ | 15,6M€ | 46,1M€ |
| PP05 - Rayonnement ouverture au monde | 93,6M€ | 68,9M€ | 162,5M€ | 18,5M€ | 33,3M€ | 110,7M€ |
| PP06 - Nature et biodiversité | 14,9M€ | 0,2M€ | 15,1M€ | 1,1M€ | 2,5M€ | 11,5M€ |
| PP07 - Eau | 185,4M€ | 86,4M€ | 271,8M€ | 60,3M€ | 72,0M€ | 139,5M€ |
| PP08 - Déchets | 52,0M€ | 8,0M€ | 60,0M€ | 10,9M€ | 11,4M€ | 37,7M€ |
| PP09 - Habitat logement hospitalité | 137,7M€ | 35,5M€ | 173,2M€ | 37,4M€ | 41,3M€ | 94,6M€ |
| PP10 - Conciliation usages des espaces publics | 198,7M€ | 116,3M€ | 315,0M€ | 65,2M€ | 77,9M€ | 171,9M€ |
| PP11 - Alimentation | 0,3M€ | 0,2M€ | 0,5M€ | 0,2M€ | 0,2M€ | 0,1M€ |
| PP13 - Patrimoine archéologie archives | 1,0M€ | | 1,0M€ | 0,2M€ | 0,5M€ | 0,4M€ |
| PP14 - Mobilités | 919,8M€ | 81,1M€ | 1001,0M€ | 127,9M€ | 147,9M€ | 725,1M€ |
| PP15 - Santé | 0,2M€ | 0,1M€ | 0,3M€ | 0,1M€ | 0,1M€ | 0,1M€ |
| PP16 - Energie climat | 11,8M€ | 6,3M€ | 18,1M€ | 6,3M€ | 7,1M€ | 4,7M€ |
| PP18 - Ressources moyens généraux | 110,1M€ | 33,6M€ | 143,7M€ | 56,2M€ | 50,3M€ | 37,2M€ |
| Total Dépenses Nantes Métropole gérées en AP/CP (+ subvention équipement BA Transports) | 2142,0M€ | 616,8M€ | 2758,8M€ | 469,9M€ | 513,4M€ | 1775,5M€ |

présentation en tous budgets et répartition par politiques publiques

Au BP 2022, **les crédits de paiement des dépenses d'investissement** gérées en Autorisations de Programmes s'élèvent à **513,4 M€ tous budgets**, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières (2,5 M€), comprenant les subventions d'équipement versées à la SEMITAN (9,2 M€). **Au total, les investissements prévus atteignent 515,9 M€.**

La politique des Mobilités conduit à l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **147,9 M€** (contre 127,9 M€ de crédits votés en 2021), pour financer entre autres la participation aux travaux liés au transfert de la gare de fret Nantes Etat au Grand Blottereau (8,2 M€), les travaux d'aménagement du périphérique porte de Gesvres (5,1 M€) ou le solde du projet Gare (2,5 M€).

En matière de vélos et modes doux, 4,3 M€ sont prévus en 2022 (axes structurants, stationnement vélos, petits aménagements...) et 0,5 M€ pour l'aménagement de voies réservées au covoiturage.

Enfin, la poursuite des travaux sur les pontons, engagement issu du Débat Loire, nécessite 2,6 M€ de crédits en 2022, avec notamment le lancement de l'appel à projets "Flots" comprenant l'étude de faisabilité pour les travaux d'un embarcadère à Mauves-sur-Loire avec la création d'un ponton.

En matière de transports collectifs, ce sont 96,1 M€ de crédits de paiement et 9,2 M€ de subventions d'équipement qui sont prévus en 2022. Ces crédits vont permettre le financement de l'acquisition des rames de tramway fabriquées par Alstom pour 22,5 M€, de l'acquisition de matériels roulants et de bus pour 28,5 M€, et des travaux sur le CETEX tramway à Babinière pour 11,2 M€. Les études pour la création des lignes 6 et 7 de tramway vont générer 2,9 M€ de crédits, pour la transformation du Pont Anne de Bretagne (1,5 M€) et pour la desserte de l'aéroport (1,4 M€). Enfin, la rénovation des lignes 1, 2 et 3 du tramway nécessite 5,1 M€ et celle des toitures du réseau avec l'installation de panneaux photovoltaïques est prévue pour 1,9 M€.

Au titre de la **Fabrique de la ville écologique et solidaire**, ce sont **33,2 M€** qui sont prévus en 2022 (contre 39,7 M€ en 2021), notamment pour les aménagements de l'île de Nantes (5,6 M€ pour la CPA Ile de Nantes contre 11,4 M€ en 2021), l'aménagement du Bas-Chantenay (7,6 M€), les aménagements d'espaces publics sur la Place Petite Hollande (1,5 M€), la poursuite des dépenses pour la ZAC Primil les Isles (8,45 M€) et le développement des ZAC dans les communes. Des crédits de paiement sont notamment prévus au titre des ZAC Habitat Champ de Manoeuvre (480 K€), Erdre Perterrie (984 K€), Gaudiinière (682 K€), Les Ormeaux (288 K€) et Moulin Boisseau (668 K€).

Conformément à la création du fonds de soutien dédié à la "lutte contre le sans abris" votée par le conseil métropolitain du 9 avril 2021, 1,5 M€ sont prévus en 2022 sur une enveloppe totale de 17,5 M€.

Enfin, comme indiqué dans le pacte financier approuvé au conseil de décembre 2021, les crédits liés aux "fonds de concours en investissement pour faciliter la réalisation d'équipements intercommunaux" sont prévus à hauteur de 0,5 M€ en 2022, sur un montant total porté pour ce mandat à 10 M€.

Un effort est consenti pour **les projets d'espaces publics et la voirie (77,9 M€**, contre 65,2 M€ en 2021), avec les travaux programmés dans les 24 communes (contrats territoriaux pour 33,2 M€ toutes politiques publiques confondues). Par ailleurs, 13,7 M€ sont prévus au titre des travaux d'Entretien-Réparation-Sécurité des voiries, 4,9 M€ pour la rénovation des ouvrages d'art, berges et quais, 2,5 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et 1,2 M€ en vue d'économies de consommation d'électricité, et 1 M€ pour la régulation du trafic. Enfin, 1,7 M€ sont prévus au titre des plans communaux de déplacement doux (dont la rue de l'Ouche Dinier à Rezé, le franchissement cyclable Porte Chézine à St-Herblain, la route de la Garotterie à St-Aignan de Grand Lieu, la continuité cyclable Loire à Vélo de Saint-Herblain à Indre et celle de Pirmil à Trentemoult, la liaison douce Bourg-Pont du Cens à Orvault et celle entre la Gatine à Saint-Herblain et la Chabossière à Couëron ...)

Un investissement total de **72 M€ pour la politique de l'Eau**, dont 7,2 M€ pour les travaux de réhabilitation et de branchement du réseau d'eaux pluviales, avec notamment les travaux de mise en séparatif rue Abbé Boutet à Nantes, de rénovation du boulevard Benoni Goullin à Nantes, la réhabilitation du réseau du chemin de la Ranjonnière à Bouguenais, l'extension du réseau sur le secteur Château-Sourdille au Pellerin, le dévoiement du réseau avenue St-Cloud à Orvault, et la réhabilitation du réseau rues des Ormes et Cassardière à Basse Goulaine.

Les dépenses pour l'amélioration de la production et distribution d'eau potable génèrent 28,7 M€ (dont 8,3 M€ pour les travaux de l'usine d'eau et 2,2 M€ pour la sécurisation Sud Ouest). Celles liées à l'assainissement sont prévues pour 36,1 M€ (dont 13,2 M€ pour les travaux de réhabilitation, de branchements et d'extension des réseaux).

Au titre de **la politique de l'habitat, du logement, de l'hospitalité**, l'effort financier est accentué avec des dépenses de **41,3 M€** (contre 37,4 M€ en 2021), notamment pour la construction (12,9 M€) et pour la réhabilitation et l'amélioration énergétique des logements du parc social (7,6 M€), ainsi que des participations à la réhabilitation du parc privé pour 5,7 M€ (dont 1 M€ au titre de la prime thermique et 1,1 M€ pour l'accession en logement abordable).

En outre, des crédits liés à l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage sont prévus : Saint-Herblain, livrée courant 2022 (1,1 M€), La Chapelle sur Erdre (0,1 M€ pour le solde des marchés), et les études sur l'aire de Carquefou (38 K€). La rénovation des aires d'accueil existantes est prévue à hauteur de 0,4 M€ et les aménagements et entretien des terrains familiaux pour 0,3 M€.

Concernant la **Politique de la Ville**, **15,8 M€** sont prévus, dont 6 M€ pour Bellevue, 4,6 M€ pour Bottière Pin-Sec, 0,4 M€ pour Nantes Nord, 1,5 M€ pour les Dervallières, 1,2 M€ pour Rezé Château, 0,6 M€ pour le secteur Coubertin et 0,3 M€ pour Plaisance à Orvault.

Concernant **la politique de Rayonnement et d'ouverture au monde (33,3 M€)**, 2022 verra les travaux d'amélioration du stade de la Beaujoire (7,2 M€), avec notamment les aménagements liés à la coupe du monde de rugby en 2023 et la réfection de la pelouse, la subvention pour la construction du nouveau CREPS (5,8 M€), les travaux de modernisation sur la Cité des Congrès (7,8 M€, dont 1,9 M€ pour la remise à niveau numérique, 2,4 M€ pour la restructuration et 3,5 M€ pour l'entretien durable). Les études pour la création du musée Jules Verne – Cité de l'Imaginaire dans le bâtiment CAP 44 seront lancées (0,3 M€), ainsi que les premières dépenses pour la construction de l'Arbre aux Hérons (5,8 M€).

Parallèlement, les travaux d'entretien et d'amélioration des équipements culturels et sportifs seront poursuivis (respectivement 1,1 M€ et 1 M€), ainsi que ceux du Château des Ducs de Bretagne (1,4 M€) et des Machines de l'île (0,6 M€).

L'accent est aussi mis sur l'**Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (15,6 M€)**, avec les livraisons du bâtiment santé rue Bias en mai 2022 (5 M€) et de la Plateforme de valorisation économique et créative aux Halles 1 et 2 à l'été 2022 (1,6 M€), la poursuite du soutien aux études pour la nouvelle faculté de médecine (1 M€), aux travaux de la nouvelle École de Design sur l'île de Nantes (0,9 M€) et de l'École nationale supérieure maritime (ENSM, pour 0,9 M€). Sont prévus également les premiers versements au titre du soutien au futur Quartier Hospitalo-Universitaire pour la partie Formation (2,7 M€) et Restaurant Universitaire (0,3 M€).

Enfin, les efforts seront poursuivis dans les domaines de protection de la **nature et biodiversité (2,5 M€)**, avec notamment les travaux de restauration des cours d'eaux du Cens, du Gesvres et du Charbonneau, (1,3 M€), et de gestion des **déchets (11,4 M€)** avec les travaux sur les déchèteries (1,5 M€), l'achat de véhicules (5,2 M€) et de mobiliers de collecte (2,6 M€), l'installation de conteneurs enterrés (0,5 M€), le soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs et le lancement d'études pour la construction d'une nouvelle plateforme de déchets vert et bio-déchets (0,1 M€), ainsi qu'en faveur de l'**énergie et du climat (7,1 M€)**, avec notamment le versement de subventions pour la rénovation énergétique des propriétés et copropriétés privées (5 M€), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments métropolitains (0,6 M€) et d'installations de panneaux photovoltaïques (1,1 M€, notamment sur les P+R Vertou et Neustrie).

Par ailleurs, en terme de ressources, la politique de réserves foncières pèsera pour 13,2 M€ (contre 21,7 M€ en 2021, compte tenu des rétrocessions de l'AFLA).

Les ouvertures d'Autorisations de Programme proposées au budget primitif 2022, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à **+ 616,8 M€**.

Elles concernent les projets d'**Espaces publics (+116,3 M€)**, avec l'ouverture des projets d'aménagement des rives et berges de Loire à Basse-Goulaine (2,8 M€) et à Couëron (3,4 M€) et des espaces eaux et paysages à St-Jean de Boiseau (0,95 M€). Seront également lancés les études puis travaux pour la rénovation du Quai de la Fosse (9,8 M€), du pont Clémenceau (4,69 M€) et du Perré Saupin (1,5 M€), les travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de Paridis (21 M€), et les études pour les travaux à envisager sur les pénétrantes de l'agglomération (routes de Rennes, de Vannes, de Clisson et de Paris, pour un total de 1,8 M€).

Les projets liés aux contrats de territoires sont ouverts à hauteur de 17,1 M€ supplémentaires, avec par exemple les travaux Route de Nantes – Section Cormier Bretagne 4 à Sautron, La Garenne Ouest à Orvault, en accompagnement du développement urbain (dont France Boissons) à La Chapelle sur Erdre, les études urbaines route de la Gare à Vertou, les rues du Général De Gaulle et Clémenceau – parvis de la Mairie aux Sorinières, axe Bérégovoy / Beaugency à Saint-Sébastien sur Loire, les aménagements Ville Nature à Haute-Ille, Claire cité, Edonnière, rue de la Commune à Rezé, les abords du complexe sportif les Genêts à Saint-Jean de Boiseau, la Place Commandant L'Herminier au Pellerin, les abords de l'école Jules Verne à La Montagne, rue Jean Mermoz phase 1 et Place de la Chapelle aux Couêts à Bouguenais, et l'aménagement sécurité PN SNCF route du Lac à Bouaye.

Les travaux de rénovation entretien sécurité des espaces publics seront poursuivis, avec un montant supplémentaire de 42,4 M€.

La Politique **Eau** voit sa capacité d'engagement s'accroître de **+86,4 M€**, dont +30,3 M€ pour la production et distribution d'eau potable (notamment les travaux de réhabilitation, d'extension des réseaux et de branchement pour 24,3 M€), +42,9 M€ pour la collecte et le traitement des eaux usées (notamment les travaux de réhabilitation, d'extension des réseaux et de branchement pour 25,7 M€), et +9,9 M€ pour les travaux de réhabilitation et de branchements des eaux pluviales.

En matière de **Mobilités (+81,1 M€)**, les dépenses liées aux Transports collectifs sont ajustées de +54,5 M€, dont +20 M€ pour le prolongement de la ligne de tramway 7 jusqu'à Atout Sud à Rezé, +18 M€ pour le CETEX Babinière dont les travaux de construction vont commencer en 2022, et +14,96 M€ pour les travaux de rénovation de la ligne 1 entre les arrêts Médiathèque et Gare maritime.

En matière de déplacement doux, quatre nouvelles opérations sont ouvertes pour un total de 5 M€, pour permettre les travaux de franchissement par les vélos (projets Route de Nantes vers la Chapelle et franchissement de la Sèvre envisagés), les liaisons vélos vers les territoires voisins (lancement des études vers le territoire de la Communauté de communes Erdre et Gesvre), les réaménagements de bandes cyclables et l'accompagnement de la PPI territorialisée. En parallèle, 2 M€ sont ajoutés pour les aménagements vélos (déplacements, stationnement et subventions) à engager en 2022.

En matière de **Politique de la Ville**, ce sont **75,2 M€** de crédits supplémentaires qui sont ouverts : 47,6 M€ pour la ZAC Grand Bellevue, 13,9 M€ pour la CPA Plaisance-Orvault et 11,5 M€ pour la ZAC Rezé-Château.

La politique **Rayonnement et ouverture au monde** voit son enveloppe augmenter de **+68,9 M€**, avec l'inscription des crédits nécessaires à la passation du marché de construction de « l'Arbre aux Hérons » (+47,3 M€, compensés en partie par 30 M€ de recettes supplémentaires), ainsi que le lancement du projet de construction du Musée Jules Verne dans le bâtiment CAP44 (+47 M€). Parallèlement, les crédits liés au projet d'extension de la Cité des Congrès sont supprimés compte tenu de l'abandon du projet (-45,6 M€).

Les enveloppes récurrentes d'entretien des équipements sportifs et touristico-culturels sont augmentées pour permettre les engagements nouveaux (+0,4 M€ pour les équipements culturels, +1,25 M€ pour le Zénith, +1,1 M€ pour le Château des Ducs, +0,4 M€ pour les équipements sportifs).

Les enveloppes liées à la politique **Fabrique de la Ville écologique et solidaire** augmentent de **+65,7M€**. Notamment, le fonds de concours aux communes est ajusté de +5 M€, soit 10 M€ sur le mandat pour soutenir les communes dans la réalisation d'équipements intercommunaux, conformément au nouveau pacte financier. Parallèlement, le fonds d'aide pour la mise à l'abri des personnes par les communes est ajusté à 17,5 M€ sur le mandat (soit +16,5 M€).

Suite au diagnostic sur l'accessibilité de la voirie métropolitaine, une enveloppe de 1,7 M€ est inscrite pour les travaux à engager en 2022.

La participation versée à la SAMOA pour les aménagements sur l'île de Nantes est augmentée de + 27,1 M€ pour couvrir les engagements jusqu'à fin 2026, tandis que l'opération d'aménagement du Bas Chantenay est augmentée de 10,4 M€ conformément à l'avenant 4 du CRAC 2020. De nouvelles participations au titre des ZAC Habitat sont prévues au BP 2022, dont celles pour les ZAC Erdre Porterie, Boulevard de La Baule et Champs de Manoeuvre.

Le **soutien à la recherche et aux innovations** est poursuivi avec **+41,5 M€**, avec notamment le futur Quartier Hospitalo-universitaire pour la partie Formation (35,9 M€) et la partie Restaurant universitaire (4,5 M€). Par ailleurs, une enveloppe de 1 M€ est prévue au titre du fonds Capital Risque - Innovation Ouest Ventures 4 Go Capital.

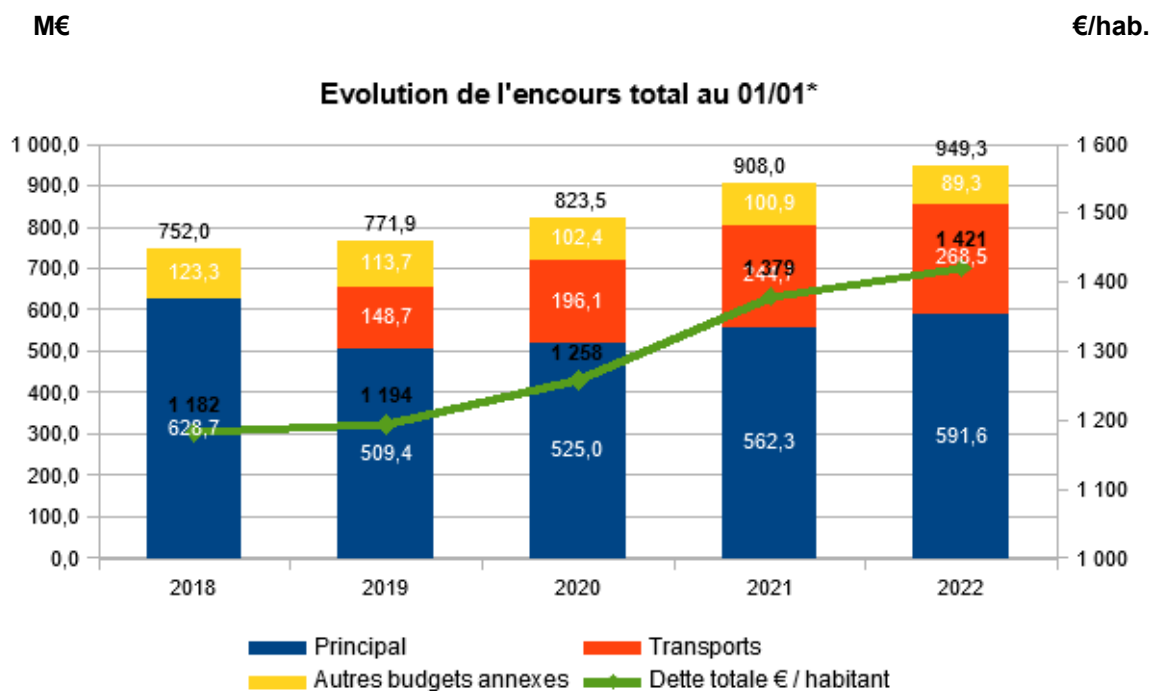
Concernant la Politique **Habitat logement et hospitalité**, les crédits sont augmentés de **+35,5 M€**, compte tenu de l'ouverture des nouvelles enveloppes 2022 liées à la construction et réhabilitation de logements sociaux (conformément aux objectifs de 2000 logements construits, soit +11,9 M€, et de 1400 logements réhabilités, soit +7,1 M€) et de construction de logements sociaux à loyers accessibles (objectif de 260 logements, soit +6 M€), et aux aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux (+5 M€).

Sur la politique **Energie Climat (+6,3 M€)**, 4 M€ sont prévus pour les rénovations énergétiques BBC des logements privés. Concernant le patrimoine métropolitain, 0,5 M€ sont prévus pour l'installation de panneaux photovoltaïques (projets sur les bureaux de Cambridge et le centre technique du Bêle) et 1,4 M€ pour les travaux de rénovation énergétique, en plus des enveloppes récurrentes d'entretien durable.

Enfin, les enveloppes liées aux **réserves foncières** sont prévues à **+10 M€**, dont 4 M€ de réserves liées aux **PAF Habitat**.

IV- La dette de Nantes Métropole (tous budgets confondus)

La dette totale de la Métropole s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 949,3 M€ tous budgets confondus (*hors écritures liées aux PAF habitat et autres acquisitions foncières avec paiement différé*), en hausse de 41,3 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2021, soit 1 421 €/habitant.



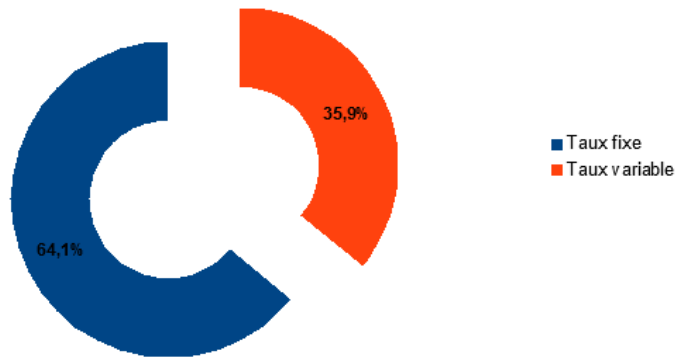
La dette du budget principal atteint 591,6 M€ et représente 62,3 % de l'encours. Celle du budget annexe transports (268,5 M€) en constitue 28,3 %. L'encours des autres budgets annexes (89,3 M€ au total) représente 9,4 % et est en diminution.

| Budget | Encours au 01/01/2021 | Encours au 01/01/2022 | |
|----------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Principal | 562,3 M€ | 591,6 M€ | 62,3% |
| Eau | 58,3 M€ | 53,2 M€ | 5,6% |
| Assainissement | 16,7 M€ | 12,5 M€ | 1,3% |
| LIC | 0,6 M€ | 0,6 M€ | 0,1% |
| Déchets | 5,0 M€ | 4,0 M€ | 0,4% |
| Transports | 244,7 M€ | 268,5 M€ | 28,3% |
| Stationnement | 20,3 M€ | 18,9 M€ | 2,0% |
| TOTAL | 908,0 M€ | 949,3 M€ | 100,0% |

En 2021, Nantes Métropole a mobilisé 85 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal et 40,4 M€ pour le budget transports. Parmi ces contrats, 105,4 M€ ont été signés à taux fixe (de 0,53 % à 0,75 %) et 20 M€ à taux variable. 281 k€ d'avances remboursables accordées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne ont également permis de financer une partie des dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau.

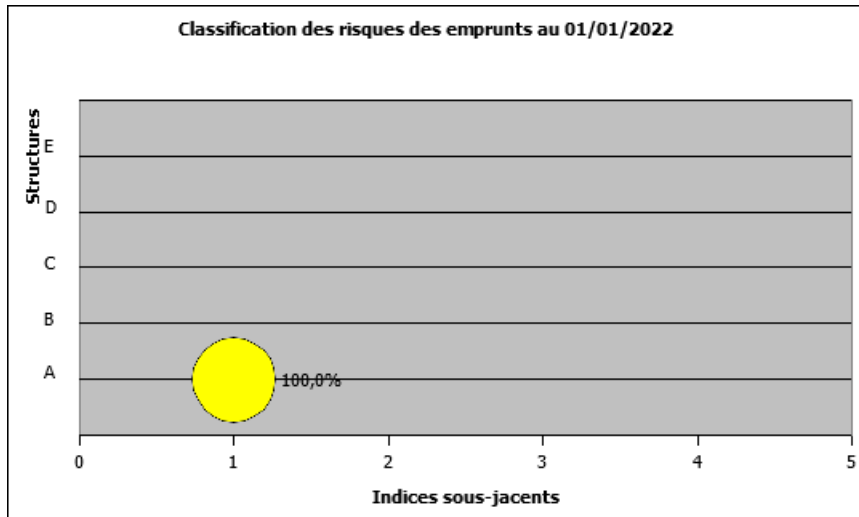
L'encours total est composé à 64,1 % d'emprunts à taux fixe et à 35,9 % d'emprunts à taux variable (dont 12 % d'emprunts révisibles sur Livret A).

Répartition de l'encours par type de taux au 01/01/2022



Le niveau actuel des taux très bas, conjugué à la gestion active de la dette, conduit ainsi à une nouvelle baisse du taux moyen de dette qui s'établit à 1,07 % au 01/01/2022, contre 1,19 % au 01/01/2021.

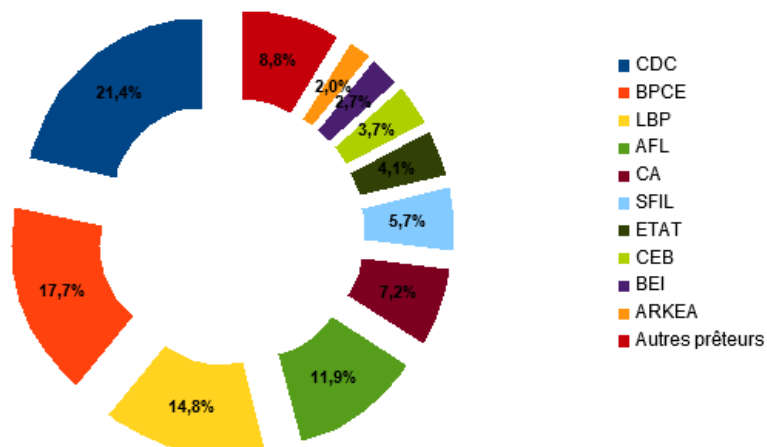
La dette de la collectivité reste également très saine puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler.



La Métropole a mobilisé ses emprunts auprès de 5 établissements financiers différents en 2021 : la Caisse d'Épargne (40 M€), la CEB: Banque de Développement du Conseil de l'Europe (35 M€), la Banque Postale (30 M€), le Crédit Coopératif (15 M€) et la Caisse des Dépôts et Consignations (5,4 M€).

Ce recours à plusieurs banques permet de diversifier l'encours qui se répartit au 01/01/2022 entre une quinzaine de prêteurs.

Répartition de l'encours total par prêteur au 01/01/2022



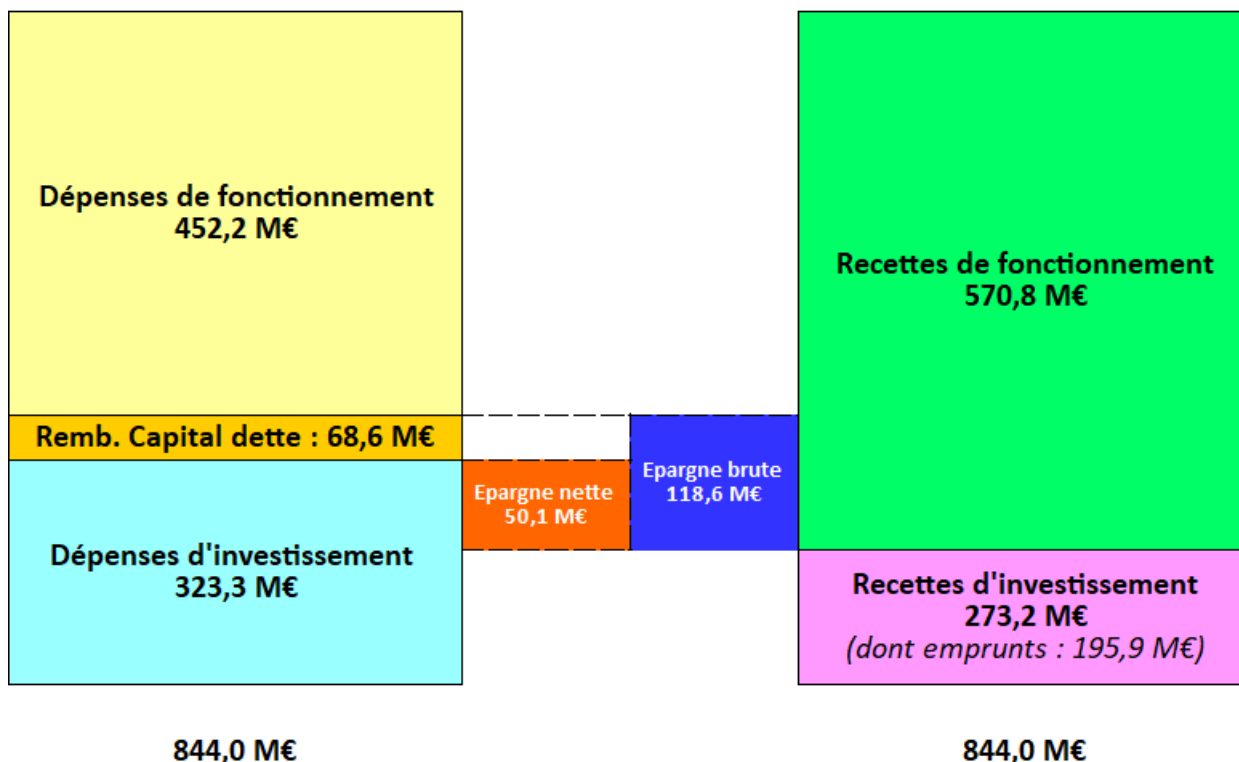
Avec 21,4 % de l'encours total, la Caisse des Dépôts reste le principal partenaire bancaire de la Métropole. Les autres principaux prêteurs sont le Groupe BPCE (17,7%), composé de la Caisse d'Epargne, du Crédit Foncier, de la Banque Populaire et du Crédit Coopératif, ainsi que la Banque Postale (14,8%) et l'Agence France Locale (11,9%). D'autres établissements tels que le Crédit Agricole, la Banque européenne d'investissement (BEI), Arkéa... participent également au financement des projets d'investissement de Nantes Métropole.

La Métropole avait signé un prêt de 10,4 M€ avec la Banque des Territoires, en 2020, dans le cadre d'une enveloppe de financement proposée en partenariat avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et destinée à soutenir des projets d'investissement contribuant à la régénération et à la modernisation des infrastructures de « transports propres », afin de favoriser de nouvelles pratiques de mobilités. L'aménagement du pôle d'échange multimodal de la Babinière a ainsi été financé par la CDC à hauteur de 5 M€ en 2020 et le solde de 5,4 M€ a été mobilisé en 2021.

V- Le budget primitif 2022 par budget

1- Le Budget principal

Équilibre général – BUDGET PRINCIPAL (en solde net mutualisation RH)



L'épargne brute du budget principal (118,6 M€) diminue de 8 M€ entre le BP 2021 et le BP 2022. Le taux d'épargne brute reste cependant d'un niveau important à 20,8% des recettes (contre 21,5% au BP 2021).

L'épargne nette (50,1 M€) baisse ainsi de 18,3 M€ entre le BP 2021 et le BP 2022.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (570,8 M€ en solde net de la mutualisation de personnel entre la Métropole et la ville de Nantes et des autres communes) sont prévues en baisse de 3,1 % (- 18,4 M€).

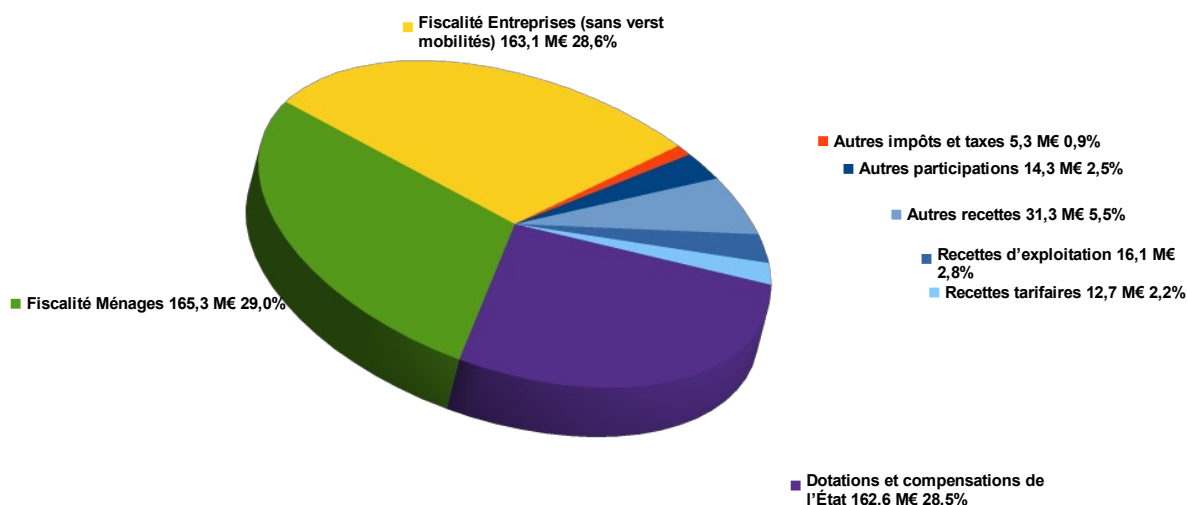
Cette baisse concerne majoritairement la fiscalité économique (-32 M€) en raison de l'affectation à 100 % du Versement Mobilité (VM) au budget annexe Transports en 2022 (34 M€ inscrits au budget principal au BP 2021).

Les autres agrégats en baisse sont les autres participations (-0,8 M€) qui concernent les soutiens d'autres collectivités ou organismes, ainsi que les recettes d'exploitation (-0,9 M€) qui rassemblent les redevances des DSP et les revenus d'immeubles.

A noter également que le BP 2022 affiche des reprises sur provisions en baisse (1 M€ en 2022 contre 1,6 M€ en 2021), minorant d'autant les recettes diverses.

Enfin, a contrario, il convient de remarquer une évolution des recettes tarifaires de 16 % (passant de 11 M€ en 2021 à 12,7 M€ en 2022), ainsi que des recettes de mutualisation.

Répartition des recettes de fonctionnement



a- Les dotations et compensations de l'État

. L'évolution des dotations

En 2022, la Métropole devrait voir sa dotation d'intercommunalité augmenter légèrement. Cette dernière pourrait connaître une légère hausse de 1,3% en lien avec le dynamisme de la population. Ainsi, la dotation d'intercommunalité est inscrite au BP 2022 pour un montant de 16,4 M€.

A l'inverse, la dotation de compensation pourrait être écartée de nouveau pour financer en partie la péréquation et le dynamisme de la population au sein de la dotation globale de fonctionnement nationale, et diminuer de 1,5 M€ par rapport à 2021. Celle de Nantes Métropole est prévue au BP 2022 pour 75 M€.

Ainsi au total, la DGF de Nantes Métropole est inscrite à 91,5 M€, soit une baisse de 1,6 M€ par rapport au BP 2021.

. Les allocations compensatrices

En 2022, le montant des compensations fiscales augmente légèrement. Cette augmentation s'explique par une allocation compensatrice anticipée en légère hausse pour compenser les entreprises en base minimum de CFE qui ont un chiffre d'affaire inférieur à 5 K€. La compensation d'exonération partielle des établissements industriels est estimée pour 2022 à 12,4 M€ soit un montant stable par rapport à 2021.

Par ailleurs, Nantes Métropole percevra une compensation pour la réforme du Versement Mobilité. Ces ressources allouées aux autorités organisatrices de mobilité (AOM) ont baissé de moitié au niveau national en 2020. Pour rappel, cette compensation était versée depuis 2016 pour compenser la perte de ressources des AOM liée au relèvement du seuil d'assujettissement au Versement Transport de 9 à 11 salariés. Cette disposition a induit une perte de recettes pour Nantes Métropole de 0,8 M€ par an. Le montant inscrit au BP 2022 est de 880 K€.

Nantes Métropole pourrait connaître, par ailleurs, une stabilité de sa DCRTP par-rapport au BP 2021, à 16,3 M€.

Le FNGIR, instauré lors de la réforme de la taxe professionnelle, demeure à ce jour inchangé et s'élève à 32 M€ au BP 2022.

b- La fiscalité

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre sont concernés par la suppression de la taxe d'habitation. Ils perçoivent en compensation une part de TVA nationale qui devrait évoluer dans le futur comme le dynamisme de la TVA nationale.

Les bases de fiscalité directe locale progressent sous l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire fixée en Loi de Finances (estimée à + 3 % sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et + 0,96 % sur les valeurs locatives des locaux professionnels) et de l'évolution physique liée aux constructions nouvelles, additions de constructions, démolitions et changements d'affectation. Globalement, une hypothèse d'évolution physique similaire aux tendances passées a été retenue pour établir la prévision budgétaire.

Les taux de la fiscalité « ménages » (TFB et TFNB) et « entreprises » (CFE) restent inchangés en 2022. Seul le taux de TEOM évoluera de 6% en 2022, permettant l'équilibre du budget annexe déchets et de faire face aux charges nouvelles.

. La fiscalité « ménages »

La fiscalité dite « ménages » regroupe désormais la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS), la taxe foncière bâtie (TFB), la taxe foncière non bâtie (TFNB), la taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie (TAFNB) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, affectée au budget des Déchets). Pour autant, ces 4 dernières taxes (TFB, TFNB, TAFNB et TEOM) concernent, à la fois, les ménages et les entreprises.

Le produit de THRS a été inscrit au BP 2022 pour 3,6 M€. Celui du foncier bâti s'élève à 57 M€, en hausse de 3,7% par rapport au BP 2021 (3,4% par rapport au montant définitif de 2021). Cette hausse s'explique par l'évolution des bases fiscales qui progressent sous l'effet conjugué du coefficient de revalorisation forfaitaire et de l'évolution physique liée au dynamisme du territoire.

En 2022, Nantes Métropole percevra une compensation liée à la suppression de la TH, sous la forme d'une fraction du produit net de TVA. Le montant de TVA perçu en 2022 par chaque EPCI est égal au montant des ressources liées à la suppression de la TH sur les résidences principales perçu en 2020. Ce montant évoluera chaque année comme le produit net de la TVA nationale de l'année. Le montant de la compensation attendu par Nantes Métropole est estimé pour le BP 2022 à 104 M€.

Les produits attendus de TFNB et de TAFNB représentent au total 0,59 M€.

. La fiscalité « entreprises »

Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui forment ensemble la cotisation économique territoriale, de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Une stabilité des bases d'imposition de CFE est intégrée dans ce budget pour 2022 afin de tenir compte des effets de la crise sanitaire. Ainsi, le produit de CFE inscrit au budget 2022 s'élève à 82 M€ (+5,1% par rapport au BP 2021 et 0% par rapport au montant définitif de 2021).

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée produite, au niveau national, par l'entreprise. Elle est répartie localement au prorata de la valeur locative du bâti, pour un tiers, et des effectifs, pour deux tiers. Son taux est fixé au niveau national à 1,5 %. Par définition, la CVAE est sensible à la conjoncture économique et est donc fortement corrélée à la situation des entreprises durant cette crise sanitaire. En conséquence, la prévision budgétaire 2022 a été réalisée sur les premières données, estimations transmises par la Direction des Finances Publiques pour l'exercice 2022, en baisse de -5,4 % par rapport au réalisé 2021, soit un produit inscrit de 68,3 M€, en baisse de -2,1% par rapport au BP 2021.

La TaSCom est assise sur la surface de vente des commerces de détail de plus de 400 m² et générant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 K€. Les tarifs de la Tascom sont fixés par la loi et peuvent être modulés par la collectivité de plus ou moins 20 %, à raison de 5 % par an. Le coefficient multiplicateur fixé par Nantes Métropole a atteint 1,2 depuis 2015. L'article 136 de la Loi de Finances 2021 étend la réduction de 20% du taux de TASCOS, déjà appliqué aux magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 600 m², aux magasins de taille inférieure à 400 m² lorsqu'ils appartiennent à un réseau de distribution (c'est à dire exploité sous une même enseigne commerciale dans le cadre d'une chaîne de distribution intégrée). Cette mesure s'est appliquée sur la TASCOS due à compter de 2021. Au BP 2022, le montant de TASCOS

est prévu à 9,8 M€, prévision établie en légère baisse pour tenir compte du risque de fermeture de certains établissements, soit - 5 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2021.

Les IFER concernent principalement sur Nantes Métropole les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, et plus marginalement les canalisations de gaz et la production photovoltaïque. Les tarifs des IFER sont établis au niveau national. Un montant de 2,9 M€ a été inscrit au BP 2022 en légère augmentation par rapport à 2021 afin de tenir compte de l'augmentation des implantations de nouvelles antennes relais avec la mise en oeuvre de la 5G.

. Le versement mobilité (VM)

Le versement mobilité (VM) est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus sur le territoire de l'autorité organisatrice de la mobilité. Son taux est de 2 % depuis 2011. La prévision budgétaire 2022 table sur une évolution du VM de 5 % par rapport au BP 2021 (+ 2 % par rapport aux sommes encaissées en 2021), portant le produit attendu à 178,5 M€.

Depuis 2019, un budget annexe transports en commun retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole. De 2019 à 2021, ce budget annexe transports recevait 80% du VM pour couvrir les dépenses de ce budget.

Afin de financer la programmation conséquente d'investissements en faveur des transports et des mobilités, la quote part de recettes du versement mobilité au bénéfice du budget annexe transports est portée, à compter de 2022, à 100% des recettes de VM, soit 178,5 M€.

De même, pour la compensation du VM, estimée stabilisée à 880 K€ et faisant suite à l'évolution du seuil d'éligibilité au VM (entreprises de plus de 11 salariés contre plus de 9 auparavant), 100% est affectée au budget annexe transport.

c- La dotation de compensation des transferts départementaux

La voirie départementale et 3 compétences sociales : le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le fonds solidarité logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées), sont transférées à Nantes Métropole par le Département de Loire-Atlantique depuis le 1^{er} janvier 2017. La Commission locale d'évaluation des charges transférées du 23 septembre 2016 a approuvé la méthode et l'évaluation financière du transfert. Celle-ci a fait l'objet d'un réajustement pour tenir compte des chiffres définitifs de 2016, approuvé au Conseil métropolitain de décembre 2017.

La dotation de compensation versée par le Département de Loire-Atlantique à Nantes Métropole a été fixée à 8,5 M€ pour 2022.

d- Les autres recettes de fonctionnement

✓ **Les autres recettes de fonctionnement** (hors recettes de mutualisation et refacturations) sont inscrites à 42,3 M€, contre 39,5 M€ au BP 2021.

Elles se composent principalement :

. **de la taxe de séjour**, due par toute personne hébergée à titre onéreux non domiciliée dans la commune et qui n'y possède pas une résidence à raison de laquelle elle est redevable de la taxe d'habitation. Cette taxe est collectée par l'hébergeur durant l'année civile et reversée à Nantes Métropole l'année suivante. Ainsi, la taxe de séjour inscrite au BP 2022 pour 2,8 M€ (+ 0,6 M€ par rapport au BP 2021) correspond à celle collectée par les hébergeurs durant l'année 2021. La prévision tient compte des tarifs décidés par Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, mais surtout de l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation touristique.

. **des recettes tarifaires** pour 12,7 M€ (contre 11 M€ au BP 2021), dont les droits de place et d'occupation du domaine public (1,6 M€ en 2022), stables par rapport à 2021, les redevances d'utilisation du domaine (5 M€, contre 4 M€ en 2021), le reversement des forfaits post- stationnement (12 M€, contre 1,55 M€ en 2021)...

. **des recettes d'exploitation** (redevances et revenus des immeubles) à hauteur de 16,1 M€, qui concernent entre autres le marché de mobilier urbain (6,8 M€ inscrits en 2022, identiques à 2021), la redevance électricité (2,8 M€ inscrits en 2022, comme en 2021), les revenus des immeubles (2,3 M€)...

. **des participations versées par d'autres collectivités** pour 3,6 M€ (- 0,3 M€), notamment 350 K€ de l'Europe, 433 K€ de la Région, 204 K€ du Département, 822 K€ des communes...

. **d'autres recettes diverses et de recettes exceptionnelles** pour 2,35 M€ : atténuations de charges, reversement de fiscalité, reprises sur provisions (1 M€), produits financiers (150 K€) et autres produits exceptionnels...

✓ **Les recettes liées à la mutualisation des services avec la Ville de Nantes** comprennent :

- le remboursement des charges salariales, calculé au coût réel en fonction des clés de répartition propres à chaque service, qui s'établit à 45,6 M€ (celles-ci sont présentées en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement) ;

- les remboursements de frais et des charges de structure (hors personnel), qui s'élèvent à 9,1 M€.

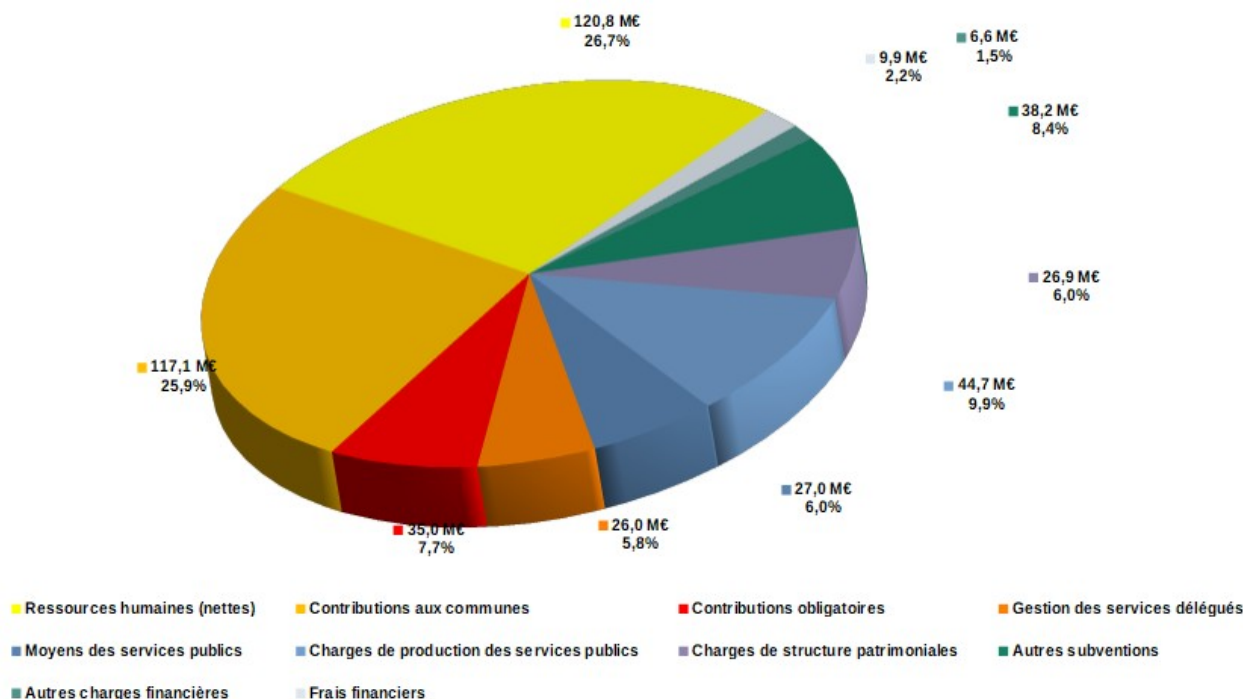
✓ **Les recettes du schéma de mutualisation avec les communes** (CSU, droits des sols...) s'élèvent à 1,16 M€ (celles-ci sont aussi présentées en solde net dans les dépenses de masse salariale et dans les recettes de fonctionnement).

✓ **Les refacturations de charges de structure et remboursements de frais des budgets annexes** sont évaluées à 20,8 M€.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus) du budget principal s'établissent à **452,2 M€**, en baisse faciale de 10,5 M€ par rapport au BP 2021 (dépenses en solde net de la mutualisation de personnel).

Structure des dépenses de fonctionnement



Au BP 2021, des subventions exceptionnelles aux budgets annexes transports et stationnement étaient inscrites (pour 24 M€ au total) ; il n'est pas prévu d'en verser en 2022 à ces budgets (notamment du fait de l'affectation à 100% du versement mobilité au BA Transports). En retraitant ces dernières du BP 2021, **ces charges sont en augmentation de + 13,47 M€, soit + 3,07%, dont plus de la moitié est liée à l'application du nouveau pacte financier métropolitain de solidarité vis à vis des communes.**

L'évolution est liée notamment à l'évolution des DSP (+ 1,3 M€) entre le BP 2021 et le BP 2022, à l'augmentation des subventions versées aux associations (+ 2,9 M€), aux charges de production des services publics (+ 4,7 M€), aux reversements de fiscalité aux communes suite au nouveau pacte financier (+ 6,8 M€) et autres participations versées (+2,8 M€), et aux évolutions des charges de personnel nettes (+ 1,9 M€), alors qu'une baisse des contributions obligatoires de 0,1 M€ est constatée (liée à la baisse de la contribution au SDIS de 0,2 M€), tout comme des frais financiers (-0,3 M€).

Cette évolution reflète à la fois l'impact en fonctionnement des dépenses rendues nécessaires par le dynamisme de notre métropole, et les effets de la crise sanitaire sur l'accroissement des besoins.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

| Budget principal | (en M€) | 2021 | 2022 | Evolution en % |
|--|---------|--------------|--------------|----------------|
| DSP | | 24,7 | 26,0 | 5,4% |
| Contributions obligatoires | | 35,0 | 35,0 | -0,1% |
| Subventions aux associations | | 27,1 | 30,0 | 10,8% |
| Subventions aux autres organismes privés | | 9,6 | 4,6 | -52,1% |
| Subventions aux autres organismes publics | | 3,8 | 3,5 | -6,0% |
| Contributions aux budgets annexes | | 24,0 | 0,0 | |
| Charges de production des services publics | | 40,0 | 44,7 | 11,7% |
| Moyens généraux des services publics | | 27,5 | 27,0 | -2,1% |
| Charges de structure patrimoniale | | 26,9 | 26,9 | 0,0% |
| Ressources humaines (nettes de la mutualisation) | | 118,9 | 120,8 | 1,6% |
| Autres charges financières et diverses | | 7,5 | 6,6 | -12,5% |
| Frais financiers | | 10,2 | 9,9 | -3,2% |
| Contributions aux communes (AC et DSC) | | 106,2 | 113,0 | 6,4% |
| Autres participations aux communes | | 1,2 | 4,0 | 250,4% |
| Total | | 462,7 | 452,2 | -2,3% |

a- la Masse salariale

Les dépenses de masse salariale sont inscrites à hauteur de 169,5 M€, atténuées des recettes de mutualisation et de mises à disposition à hauteur de 48,75 M€, soit un solde net à 120,8 M€, en hausse de 1,6% par rapport au BP 2021. Elles correspondent à 26,7 % des dépenses de fonctionnement.

Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents contribue à une augmentation de la masse salariale estimée à +0,7 %.
- L'évolution nationale prévue pour les grilles de catégorie C liée à l'augmentation de la valeur du SMIC et le glissement de toutes les grilles de catégorie C est estimé à 0,4 % de la masse salariale.
- La collectivité entend aussi financer une augmentation du régime indemnitaire courant 2022, dont la part 2022 est en cours de définition.
- En parallèle, les besoins de la population et du projet politique ont entraîné des créations de postes qui font évoluer la masse salariale, provenant tant de l'effet année pleine des postes créés et pourvus en 2021 que d'une évolution modérée de l'effectif permanent en 2022.
- La mutualisation à venir des services courriers de la Ville et de la Métropole va se traduire par une dépense complémentaire qui est totalement compensée par des recettes de mutualisation.

L'effort de maîtrise de la masse salariale est poursuivi ; cependant, les besoins du service public rendu à une population en croissance conduisent à des créations de postes. Ce sont les efforts constants de gestion qui permettent de financer les évolutions organisationnelles nécessaires pour répondre aux besoins des habitants de la Métropole nantaise. Pour contenir ces évolutions, la Métropole mène une action continue d'adaptation du service public et d'optimisation de sa gestion.

b- les Délégations de Service Public (DSP)

Les inscriptions relatives aux délégations de service public (hors exploitation des transports, inscrite au budget annexe Transports collectifs) s'établissent à 26 M€ (+5,4 %), avec une augmentation de la DSP de la Cité des Congrès (+0,6 M€) incluant l'organisation de la Folle Journée, ainsi que des ajustements sur les autres DSP (Château : +0,2 M€, Tourisme : +1 M€, patinoire du Petit-Port : +0,1 M€, Quartier de la Création : -0,5 M€...) compte tenu de leur activité. Elles représentent 5,8% des dépenses de fonctionnement.

c- les Contributions obligatoires

Celles-ci atteignent 35 M€ et représentent 7,7% des dépenses de fonctionnement. Leur baisse de 0,1 % (- 0,05 M€) du BP 2021 au BP 2022 s'explique par l'évolution de la contribution au SDIS en baisse de 0,9%, à 23,99 M€. En effet, dans le cadre de la réforme des contributions incendie, la métropole voit sa contribution baisser de 3,2 M€ sur 5 ans. Elles concernent également les autres structures dont la Métropole est membre, comme l'Esbanm ou le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. La contribution au SMANO s'élève à 5,25 M€.

d- les Subventions

Les subventions versées s'élèvent au total à 38,2 M€, soit 8,4% des dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont attribuées :

✓ **aux associations** : 30 M€, en hausse de 2,9 M€ (+10,8%). Ces dépenses concernent notamment l'association pour le développement de l'emploi et des compétences (3,8 M€), les subventions sociales et de solidarité métropolitaine (transférées du Département), pour 7,2 M€ au total, celles en faveur des associations d'insertion et le Fonds Solidarité Logement, le soutien à l'égalité, à l'économie sociale et solidaire, à Nantes-St Nazaire développement (2,9 M€), Télénantes (1,2 M€), l'AURAN (1,8 M€), l'innovation numérique, le soutien culturel et aux grands événements culturels (1,8 M€), et aux clubs sportifs de haut niveau (4,5 M€)...

✓ **aux autres organismes privés** : 4,6 M€. Elle inclut notamment la participation au fonds recherche, au fonds innovation en santé (0,5 M€) et au fonds solidarité 1 % pour les personnes sans abris (1,5 M€).

✓ **aux organismes publics** : 3,5 M€, notamment à l'université de Nantes Campus (1,5 M€), aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour personnes âgées (0,8 M€) et pour la coopération décentralisée (0,2 M€)...

e- les Charges de production des services publics

Les charges dédiées aux politiques métropolitaines, à 44,7 M€, représentent 9,9% des dépenses. Elles augmentent de 11,7 % par rapport au BP 2021 (+2,6 M€). Elles comprennent notamment les aménagements urbains (7,2 M€), l'accueil des Gens du voyage (1,3 M€), la propreté urbaine (2 M€), le marché Bicloo (4,5 M€), Mon Projet Rénov (0,8 M€), les interventions diverses pour le renforcement des projets liés à la transition énergétique et environnementale.

f- les Moyens généraux des services publics

Les charges liées au fonctionnement des services, à 27 M€, représentent moins de 6% des dépenses. Elles sont en baisse de 0,5 M€, soit 2,1% par rapport au BP 2021. Elles comprennent notamment les dépenses de carburant (2,9 M€), de gardiennage (3,1 M€), nettoyage des locaux (2,6 M€), prestations informatiques (2,7 M€), prestations de services (2,6 M€), achats de fournitures (1,75 M€), l'entretien-réparation des véhicules (1,5 M€)...

g- les Charges de structures patrimoniales

Ces charges de structures, à 26,9 M€, représentent près de 6% des dépenses. Elles sont stables par rapport au BP 2021. Elles comprennent les locations immobilières (5,9 M€) et charges locatives (1,7 M€), les taxes foncières (3,5 M€), la maintenance générale (2,5 M€), la maintenance informatique (3,1 M€), la consommation d'eau (0,5 M€) et d'énergie (2,2 M€), l'éclairage public (5,2 M€), le chauffage urbain (0,6 M€), les assurances (1,4 M€).

h- les contributions aux communes

Il s'agit en premier lieu de l'attribution de compensation (AC) qui correspond au produit fiscal transféré à la création de la communauté urbaine, diminuée de tous les transferts de charges effectués depuis cette date, et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'AC, tenant compte des transferts d'équipements et de compétences réalisés, qui sera versée aux communes en 2022 s'établit à 77,6 M€ (+4,9 M€ par rapport au BP 2021, soit +6,7%), en application du pacte financier de solidarité approuvé en décembre dernier. Elle intègre ainsi à compter de 2022 une majoration suite à la prise en charge par Nantes Métropole du coût d'entretien des espaces verts d'abord de voirie livrés depuis 2001.

La DSC, réformée et majorée telle qu'approuvée lors du vote du pacte financier métropolitain de solidarité de décembre dernier, est indexée sur l'intégralité du panier fiscal de Nantes Métropole, c'est-à-dire sur 100% de l'évolution des recettes fiscales de Nantes Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations. En conséquence, la prévision budgétaire 2022 de la DSC s'établit à 35,4 M€ (+1,9 M€, soit +5,7%).

Au total, ces reversements aux communes (113 M€) représentent 25% des dépenses de fonctionnement.

A ces reversements s'ajoutent les fonds de concours et remboursements de frais divers aux communes. La mise en place du "plan piscine" avec un nouveau fonds de concours en fonctionnement pour les communes disposant d'un équipement aquatique se traduit par une forte augmentation de ce poste de dépenses passant de 1,2 à 4 M€.

Au global, les contributions aux communes augmentent de +9,6 M€ de BP à BP, soit +8,9%. Cet effort complémentaire de Nantes Métropole au bénéfice de ses communes membres la place parmi les EPCI les plus redistributif du territoire. Ces reversements représentent ainsi 26% des dépenses de fonctionnement contre 23% au BP2021.

i- les frais financiers

Les frais financiers s'élèvent à 9,9 M€ (lignes de trésorerie incluses) au BP 2022, dans un contexte de taux d'intérêts encore très favorable. Ils sont en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2021. Ils représentent 2,2% des dépenses de fonctionnement.

j- les autres charges financières

Elles représentent 1,5% des dépenses de fonctionnement et comprennent principalement les dotations aux provisions pour risques, liés à des contentieux ou des créances douteuses (0,3 M€ en 2022, après 1,3 M€ en 2021), la contribution de la Métropole au FPIC (1,9 M€) et les autres reversements de fiscalité (0,7 M€), les remises gracieuses et titres annulés...

3- L'investissement

a- Les dépenses d'investissement du budget principal

| Budget principal | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2 021 | Crédits 2 022 | Crédits ultérieurs |
|---------------------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total Dépenses budget principal en AP | 1136,0M€ | 466,3M€ | 1602,4M€ | 310,2M€ | 320,8M€ | 971,4M€ |

Au BP 2022, le montant des crédits de paiement des dépenses d'investissement (gérées en AP) s'élève à 320,8 M€ sur le budget principal, hors opérations financières. Elles se décomposent principalement en dépenses propres d'équipement pour 193,5 M€ (immobilisations incorporelles et corporelles, travaux en cours), en subventions d'équipement (89,0 M€), en participations financières (32,0 M€) et en opérations pour compte de tiers (5,5 M€). S'y ajoutent d'autres opérations financières (participations...) hors AP pour 2,5 M€. **Au total, les investissements prévus s'élèvent à 323,3 M€.**

Les ouvertures d'AP proposées au budget primitif 2022, permettant l'engagement de projets nouveaux et la réalisation de la programmation d'entretien durable des équipements, s'élèvent à **+466,3 M€.**

Le détail des opérations d'investissement est présenté en pages 7 à 10 du présent rapport.

b- les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 77,3 M€ hors emprunt.

Les prévisions de recettes en crédits de paiement

Les recettes en AP s'élèvent à 40,4 M€, en baisse de 22,8% par rapport à 2021.

Ainsi, outre les recettes sur opérations pour compte de tiers (réalisées sous mandat) pour 4,6 M€ au total (le bâtiment universitaire rue Bias, l'aménagement des quais de la Chaussée des Moines à Vertou,...), les recettes se composent principalement de subventions d'équipement à percevoir pour plus de 34 M€.

Parmi celles-ci, on prévoit notamment :

- 9 M€ de la part de l'État au titre des aides à la pierre, dont la gestion est déléguée à Nantes Métropole,
- 4,7 M€ pour les projets numériques mutualisés et l'entretien durable du numérique (Ville de Nantes),
- 4,5 M€ destinés à l'aménagement des espaces publics de la Gare Nord (Europe, État, Département),
- 4,5 M€ pour l'Arbre aux hérons (Etat, Département, Fonds dotation)
- 1,3 M€ pour l'extension et la réhabilitation du Palais des sports de Beaulieu (Europe),
- 2,4 M€ pour les travaux d'aménagement de la porte de Gesvres - A11 (Région – Département),
- 1,9 M€ pour préparation d'assiette foncière du futur CHU (Europe)
- 0,9 M€ pour le centre de supervision urbain (Etat, Région, communes)
- 0,5 M€ pour les déplacements doux (Département)
- 0,4 M€ pour l'aménagement de la place du Pays-Basque (Europe)
- 0,4 M€ pour les aides d'accueil des gens du voyage (Département)

Les autres recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement, hors subventions et participations fléchées sur des projets identifiés et produits de cessions, sont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et les amendes de police.

. **Le FCTVA** est calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente (2021). Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont aussi éligibles au FCTVA depuis 2016. Le taux retenu pour le calcul du FCTVA est de 16,404%. Ainsi, la prévision budgétaire 2022 s'élève à 18,4 M€, et 1 M€ au titre des dépenses d'entretien de voirie en section de fonctionnement.

. **La taxe d'aménagement** dépend des autorisations de construire délivrées durant les 2 années précédentes. La prévision budgétaire 2022 (14 M€) est supérieure à celle de 2021 (12,9 M€) compte tenu de l'activité de construction sur le territoire.

. **Le produit des amendes de police** ne concerne plus que les verbalisations pénales depuis la mise en oeuvre du forfait post-stationnement (FPS). L'inscription budgétaire 2022 s'établit à 2 M€, contre 2,8 M€ en 2021. Le produit perçu varie selon la valeur du timbre (définie au niveau national au regard de l'ensemble des

procès-verbaux émis). La prévision 2022 a été ajustée en appliquant une moyenne de la valeur du timbre des dernières années.

4- La charge de la dette et l'emprunt à inscrire

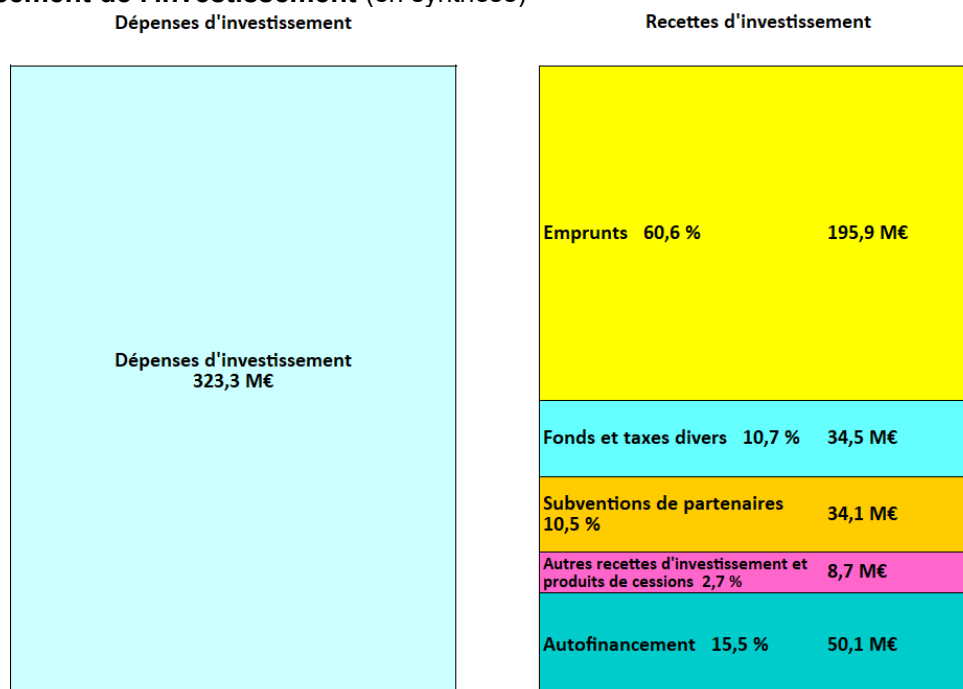
La dette du budget principal s'élève à 591,6 M€ au 1^{er} janvier 2022.

Les dépenses d'investissement liées à la dette (79,65 M€) couvrent les remboursements en capital des emprunts (68,6 M€) et les opérations de crédits à long terme complémentaires à la ligne de trésorerie (11 M€) qui sont inscrites en dépenses et en recettes pour le même montant.

Les frais financiers (9,9 M€) se répartissent entre les intérêts payés au titre de la dette contractée par Nantes Métropole pour 9,7 M€, ceux remboursés aux communes pour 0,05 M€, et les intérêts liés à la ligne de trésorerie pour 0,12 M€.

195,9 M€ d'emprunts sont inscrits au BP 2022 pour le budget principal. Ce volume sera ajusté à la baisse en cours d'année 2022, notamment avec la reprise de l'excédent 2021.

5- Le financement de l'investissement (en synthèse)

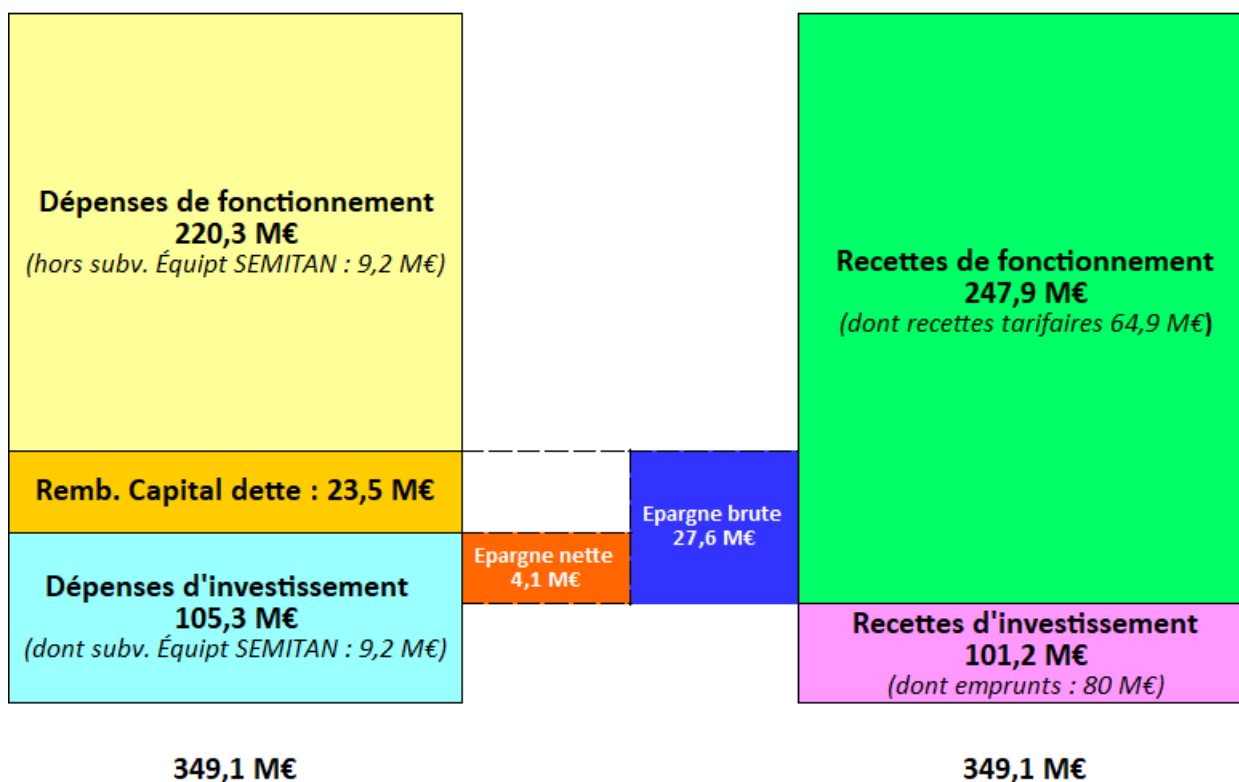


Le niveau d'investissement prévu au BP 2022 pour le budget principal (323,3 M€) est financé par l'autofinancement net pour 15,5 %, par des subventions de partenaires, produits de cessions et fonds divers (dont le FCTVA) pour 23,9 %, et par l'emprunt pour 60,6 %.

2- Le budget annexe des Transports collectifs

Depuis 2019, un budget annexe transports en commun retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole.

Équilibre général – BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN



. Les recettes de fonctionnement

| BUDGET TRANSPORTS | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 231,3 M€ | 247,9 M€ | 7,2% |
| Exploitation réseau TC | 68,9 M€ | 64,9 M€ | -5,7% |
| Transports scolaires | 3,8 M€ | 3,8 M€ | 0,0% |
| Versement mobilités | 136,6 M€ | 179,2 M€ | 31,2% |
| Autres recettes de gestion courante | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |
| Pilotage mission Transports (dt subv. Except. Budget principal) | 22,0 M€ | 0,0 M€ | |

Les recettes de fonctionnement du budget annexe transports atteignent 247,9 M€ au BP 2022, sans subvention exceptionnelle du budget principal en 2022 (contre 22 M€ au BP 2021, compensant en partie la baisse des recettes liée à la crise sanitaire).

Elles comprennent aussi :

- le versement mobilité, affecté pour 100% à ce budget, contre 80% jusqu'à présent et la compensation du VM (seuil passé de 9 à 11 salariés) : soit 179,2 M€

- la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires : 3,2 M€ et la dotation complémentaire régionale : 0,6 M€
- les recettes tarifaires (62 M€), les autres recettes (2,9 M€) de gestion courante de l'exploitation du réseau : soit 64,9 M€ au total.

A noter que l'avance remboursable dont avait bénéficiée la métropole en tant qu'autorité organisatrice de mobilité a été comptabilisée fin 2020. Elle devrait faire l'objet d'un remboursement à compter de 2022.

. Les dépenses de fonctionnement (frais financiers inclus)

| BUDGET TRANSPORTS | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 209,6 M€ | 220,3 M€ | 5,1% |
| Exploitation réseau TC | 197,6 M€ | 208,4 M€ | 5,5% |
| Transports scolaires | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |
| Matériels roulants | 0,8 M€ | 0,8 M€ | 3,4% |
| Subventions transports | 2,0 M€ | 1,6 M€ | -24,0% |
| Autres dépenses de gestion | 1,6 M€ | 1,6 M€ | -1,0% |
| Pilotage de la mission transports | 3,4 M€ | 3,9 M€ | 13,7% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>4,1 M€</i> | <i>4,1 M€</i> | <i>-0,5%</i> |

(hors subvention d'équipement à la SEMITAN, retraitée en dépense d'investissement)

Les dépenses de gestion s'élèvent à 216,3 M€ au BP 2022. Elles intègrent des dépenses de personnel affecté au transport en commun pour 2,1 M€, des moyens généraux pour 1,8 M€, des dépenses de services publics pour 1,6 M€, le loyer du crédit-bail des rames CAF pour 0,8 M€, la tarification de l'intermodalité (TAN/TER et Métrocéane) pour 1,55 M€, et principalement les dépenses brutes de la DSP Transports avec la SEMITAN pour 202,3 M€, ainsi que des taxes foncières pour 6,1 M€.

Les frais financiers sont prévus pour 4 M€ en 2022, liés aux emprunts relatifs aux transports.

. Les dépenses d'investissement : 105,3 M€ au total

| Budget Annexe Transport Collectif | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2021 | Crédits 2022 | Crédits ultérieurs |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|---------------|----------------|--------------------|
| Dépenses gérées en AP | 734,2M€ | 54,5M€ | 788,7M€ | 77,6M€ | 96,1M€ | 615,0M€ |
| + subvention d'équipement | 10,6M€ | 9,2M€ | 19,8M€ | 10,6M€ | 9,2M€ | |
| Total Dépenses | | 63,6M€ | | 88,2M€ | 105,3M€ | 615,0M€ |

Des crédits de paiement (dépenses en AP) sont inscrits à hauteur de **96,1 M€** sur ce budget annexe. Par ailleurs, des subventions d'équipements à la SEMITAN sont prévues pour les opérations de rénovation courantes et les acquisitions de matériels et mobiliers inséparables de l'exploitation du réseau pour **9,2 M€**. Ces dernières sont versées en fonctionnement conformément à la nomenclature comptable M43 relative aux transports urbains de voyageurs, mais font l'objet d'opérations d'ordre pour les intégrer en section d'investissement.

Les crédits prévus en 2022 concernent notamment l'acquisition de matériels roulants et de bus pour 28,5 M€, l'acquisition des rames de tramway fabriquées par Alstom pour 22,5 M€, et les travaux sur le CETEX tramway à Babinière pour 11,2 M€.

Les nouvelles AP votées en 2021 (+54,5 M€) concernent principalement la création de 2 nouvelles lignes de tramway avec l'objectif d'un prolongement vers le secteur Atout sud à Rezé (20 M€), la construction du CETEX Babinière dont les travaux vont commencer en 2022 (+18 M€) et les travaux de rénovation de la ligne 1 entre les arrêts Médiathèque à Gare maritime (+14,96 M€).

. Les recettes d'investissement

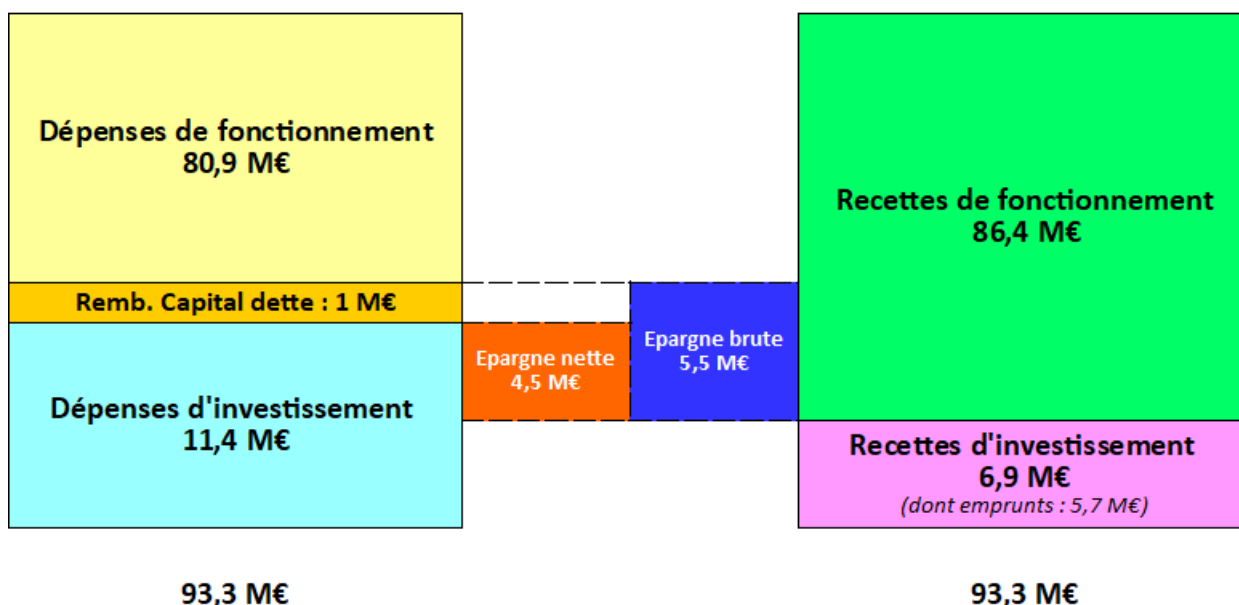
Des recettes sont inscrites à hauteur de 21,2 M€, dont 19,1 M€ au titre de la récupération de la TVA, et 1,1 M€ de l'Etat pour l'acquisition de bus (0,6 M€) et le Cetex Babinière (0,5 M€), 1 M€ de la Région pour l'acquisition de busways et l'adaptation des infrastructures.

Le remboursement du capital de la dette du budget Transports est prévu à hauteur de 23,5 M€, pour un encours de 268,5 M€ au 01/01/2022 (dont les avances de l'État au titre du dispositif de soutien des AOM de fin 2020 pour un capital restant dû de 38,6 M€).

Le besoin d'emprunt est prévu à 80 M€ au BP 2022.

3- Le budget annexe des déchets

Équilibre général – BUDGET ANNEXE DES DECHETS



. Les recettes de fonctionnement

| BUDGET DECHETS | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 85,4 M€ | 86,4 M€ | 1,1% |
| Taxe d'enlèvement des OM | 65,6 M€ | 71,9 M€ | 9,6% |
| Redevance spéciale | 2,1 M€ | 2,4 M€ | 14,3% |
| Vente de produits annexes | 1,3 M€ | 3,0 M€ | 130,8% |
| Autres recettes de gestion courante | 8,4 M€ | 9,1 M€ | 8,0% |
| Trait OM et déchets recyclables <i>(dt rembt assurance)</i> | 8,0 M€ | 0,0 M€ | -100,0% |

Les recettes de fonctionnement du budget déchets s'élèvent à 86,4 M€. Elles sont principalement composées de la TEOM (71,9 M€, + 9,6 % par rapport au BP 2021), de redevances spéciales (2,4 M€), de vente de produits annexes (3 M€) en forte évolution (+ 131%) au regard de la volatilité des cours mondiaux de matières premières recyclées.

Les recettes liées au traitement des ordures ménagères et ordures recyclables sont en baisse, en raison de la recette exceptionnelle d'assurance perçue en 2021 concernant le sinistre de l'usine « Arc en Ciel » à Couëron et la couverture des détournements de matériels durant ce sinistre.

Le taux de la TEOM évolue de 6 % en 2022 pour permettre l'équilibre de ce budget annexe avec l'accompagnement du plan déchetterie et l'augmentation de la TGAP. Il est ainsi porté de 7,5 % à 7,95 %.

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion atteignent 80,7 M€ au BP 20212, dont 17,5 M€ de charges de personnel et des moyens généraux et actions de communication prévus pour 7,6 M€.

Les dotations pour marchés de collecte (11,9 M€) et de traitement (18,8 M€), d'exploitation des déchetteries et écopoints (5,7 M€) et de traitement des déchets issus de déchetteries (6,9 M€), sont complétées par les autres charges de l'OPC (7,4 M€). Les frais financiers sont inscrits pour 0,2 M€.

| BUDGET DECHETS | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 76,0 M€ | 80,9 M€ | 6,5% |
| Déchetteries | 5,7 M€ | 5,7 M€ | -1,2% |
| Collecte | 17,2 M€ | 19,4 M€ | 12,4% |
| Traitement | 28,5 M€ | 29,4 M€ | 3,2% |
| Pilotage de la mission déchets | 24,3 M€ | 26,2 M€ | 7,9% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>0,2 M€</i> | <i>0,2 M€</i> | <i>10,0%</i> |

. Les dépenses d'investissement

| Budget Annexe Déchets | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2 021 | Crédits 2 022 | Crédits ultérieurs |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Total Dépenses gérées en AP | 52,0M€ | 8,0M€ | 60,0M€ | 10,9M€ | 11,4M€ | 37,7M€ |

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à +8,0 M€, notamment pour l'acquisition de véhicules (4,0 M€), de mobilier de collecte (bacs et PAV pour +2,6 M€) et de containers enterrés (0,4 M€).

Des crédits de paiement 2022 sont inscrits à hauteur de 11,4 M€ sur ce budget annexe et concernent notamment les travaux sur les déchetteries (1,5 M€), l'achat de véhicules (5,2 M€) et de mobiliers de collecte (2,6 M€), l'installation de conteneurs enterrés (0,5 M€), le soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs et le lancement d'études pour la construction d'une nouvelle plateforme de déchets vert et bio-déchets (0,1 M€).

Ce budget présente une épargne nette de 4,5 M€ (5,2% des recettes réelles de fonctionnement, contre 9,8% en 2021).

Le remboursement du capital de la dette du budget déchets est prévu à hauteur de 1 M€, pour un encours de 4 M€ au 1^{er} janvier 2022.

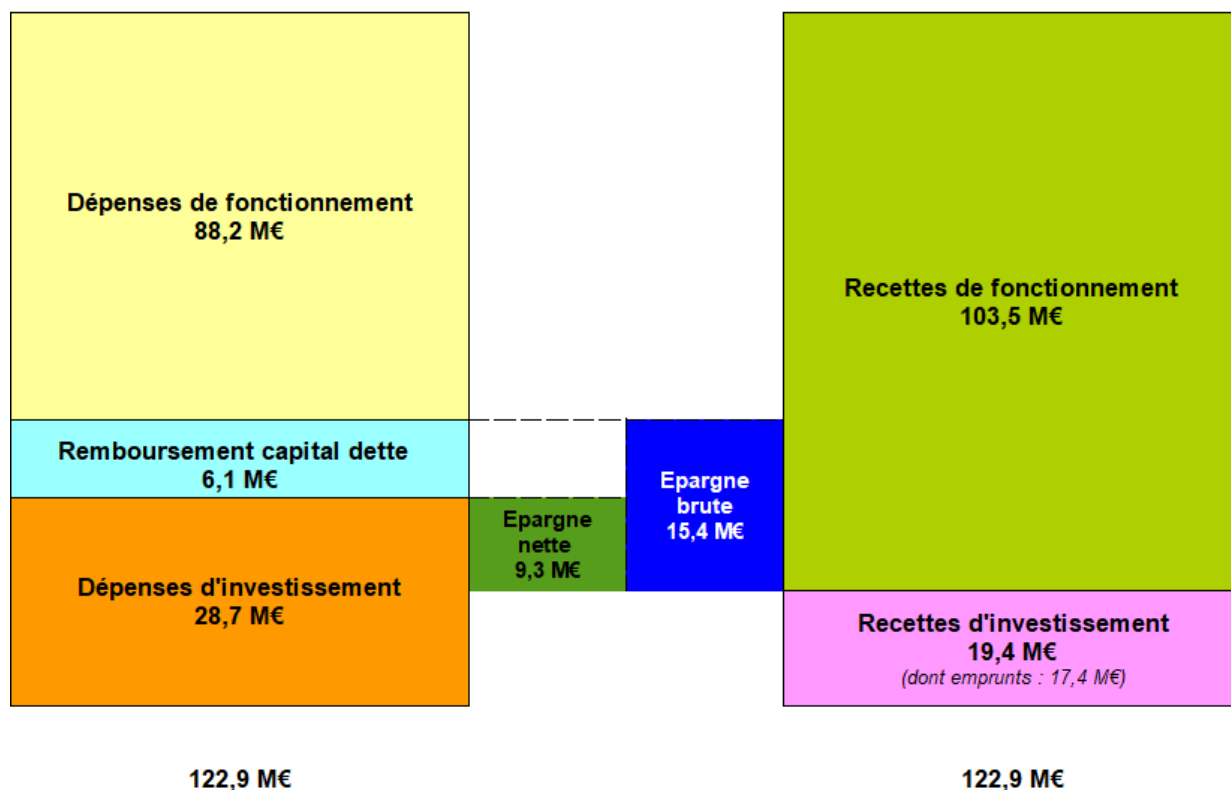
Des recettes d'investissement sont inscrites pour 1,2 M€ (dont le FCTVA pour 1,15 M€).

Ce budget intègre un besoin d'emprunt de 5,7 M€ au stade du BP 2022.

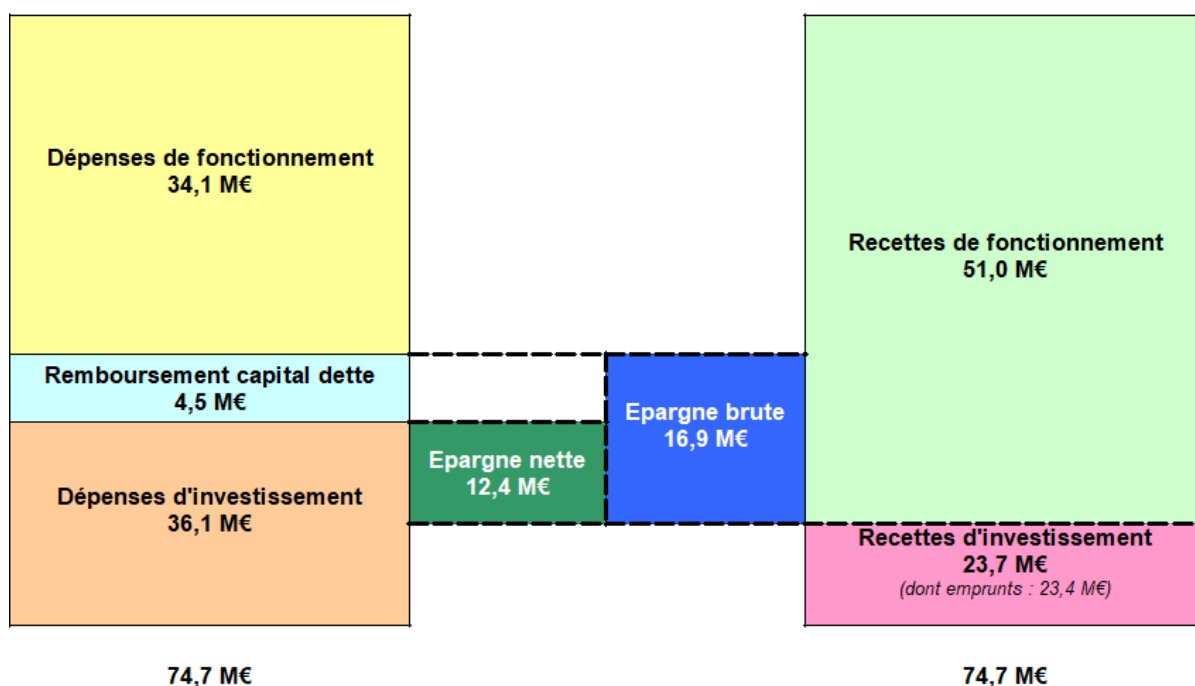
4- Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Ces deux budgets annexes représentent un volume total de 197,6 M€, dont 122,3 M€ de dépenses de fonctionnement et 64,8 M€ de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette : 10,6 M€).

BUDGET ANNEXE EAU



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



. Les recettes de fonctionnement

Ces 2 budgets s'adossent sur une recette principale assise sur les ventes d'eau. La facture d'eau évoluera de 1,5% pour une consommation de référence de 120 m³. La tarification sociale, mise en place depuis 2016, est poursuivie, pour garantir un taux d'effort équitable de la facture d'eau sur le revenu des ménages.

| BUDGET EAU | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 102,6 M€ | 103,5 M€ | 0,9% |
| Exploitation réseaux production et distribution | 6,9 M€ | 6,9 M€ | -0,1% |
| Clientèle abonnés | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 8,1% |
| Ventes d'eau aux abonnés | 34,0 M€ | 34,2 M€ | 0,8% |
| Fonds collectés pour AELB et BA Assainissement | 42,0 M€ | 41,5 M€ | -1,3% |
| Abonnements | 18,6 M€ | 19,9 M€ | 6,8% |
| Autres recettes de gestion courante | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 7,4% |
| Pilotage mission eau | 0,8 M€ | 0,7 M€ | -2,7% |

Aussi, sur le budget Eau, les recettes sont inscrites à hauteur de 103,5 M€, en hausse de 0,9%. Les ventes d'eau sont prévues à 34,2 M€ (+ 0,8%) et les abonnements à 19,9 M€ (+ 6,8%).

| BUDGET ASSAINISSEMENT | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 52,1 M€ | 51,0 M€ | -2,1% |
| Exploitation réseaux | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |
| Redevance assainissement | 38,9 M€ | 39,1 M€ | 0,5% |
| Participation assainissement collectif | 7,0 M€ | 5,0 M€ | -28,6% |
| Autres recettes de gestion courante | 5,6 M€ | 6,8 M€ | 21,1% |
| Produits exceptionnels | 0,5 M€ | 0,0 M€ | |
| Pilotage mission assainissement | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,0% |

Sur le budget Assainissement, les recettes sont inscrites à hauteur de 51 M€, en baisse de 2,1%. La redevance assainissement, recette principale de ce budget (39,1 M€), est prévue en hausse de +0,5%. La participation sur le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est inscrite pour 5 M€.

. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 88,2 M€ pour l'Eau, en baisse de 0,3% par rapport au BP 2021 (avec les versements à l'Agence de l'eau et à l'assainissement).

| BUDGET EAU | BP2021 | BP2022 | Evolution BP2022/ BP 2021 |
|---|----------------|----------------|---------------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 88,4 M€ | 88,2 M€ | -0,3% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors versements au budget assainissement et à l'agence de l'eau | 43,5 M€ | 46,3 M€ | 6,4% |
| Exploitation des installations de production | 12,0 M€ | 12,2 M€ | 1,9% |
| Exploitation des installations de distribution | 4,8 M€ | 5,0 M€ | 3,3% |
| Clientèle | 0,3 M€ | 0,3 M€ | -0,1% |
| Recettes/Redevances/Versement | 44,9 M€ | 41,9 M€ | -6,7% |
| Pilotage de la mission eau | 24,3 M€ | 26,6 M€ | 9,7% |
| Coopération décentralisée (1 % eau) | 0,4 M€ | 0,4 M€ | 7,4% |
| Gestion financière | 1,8 M€ | 1,8 M€ | 0,0% |

Concernant la production d'eau potable, les dépenses s'élèvent à 12,2 M€ (+1,9%). Elles intègrent les coûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie et la maintenance, les produits de traitement, ainsi que les tests nécessaires au fonctionnement de la nouvelle usine.

Les dépenses liées à la distribution d'eau sont inscrites à hauteur de 5,0 M€ (+3,3%). Celles liées à la clientèle s'élèvent à 0,3 M€ (stables).

Les frais de pilotage de la mission eau comprennent notamment les taxes, la masse salariale (14,6 M€), les locations immobilières, les frais de gardiennage... Ils sont inscrits à hauteur de 26,6 M€ et tiennent compte de la mise en œuvre de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 1,8 M€ en 2022.

| BUDGET ASSAINISSEMENT | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 32,6 M€ | 34,1 M€ | 4,6% |
| Exploitation collecte, transferts et petits traitements | 5,2 M€ | 5,3 M€ | 1,8% |
| Exploitation traitement des stations d'épuration | 10,4 M€ | 10,6 M€ | 1,1% |
| Pilotage de la mission assainissement | 16,0 M€ | 17,3 M€ | 8,4% |
| Coopération décentralisée | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 7,4% |
| <i>Gestion financière</i> | <i>0,7 M€</i> | <i>0,7 M€</i> | <i>-6,8%</i> |

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'Assainissement sont prévues à hauteur de 34,1 M€, en hausse de 4,6%.

Les dépenses d'exploitation de la collecte des eaux usées s'élèvent à 5,3 M€, dont 2,6 M€ liés aux charges de gestion des opérateurs privés et 2,7 M€ liés à l'exploitation des équipements (comprenant l'électricité).

Les dépenses d'exploitation et de traitement des stations d'épuration et de traitement des boues sont prévues à hauteur de 10,6 M€ au titre du nouveau marché d'exploitation.

Les dépenses de pilotage de la mission assainissement : masse salariale (10 M€), taxes, locations immobilières... s'élèvent au total à 17,3 M€. Elles tiennent compte de la poursuite de la tarification sociale. Les frais financiers s'élèvent à 0,7 M€ en 2022.

. L'investissement

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2022 s'élèvent à +30,3 M€ sur l'eau et à +42,9 M€ pour l'assainissement. Sur les 2 budgets annexes, les crédits de paiement atteignent 64,8 M€ pour 2022, hors gestion de la dette.

| Budget Annexe Eau potable | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2 021 | Crédits 2 022 | Crédits ultérieurs |
|------------------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP | 72,9M€ | 30,3M€ | 103,2M€ | 28,5M€ | 28,7M€ | 46,1M€ |

Sur le budget Eau, les dépenses concernent la modernisation de l'usine de la Roche pour 8,3 M€, la poursuite de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud-Ouest du département pour 2,2 M€ et la sécurisation de la station de pompage de Mauves sur Loire (0,6 M€ en 2021). Au titre des investissements récurrents, 3,8 M€ sont consacrés aux études ou travaux neufs et de gros entretien de production, 10,0 M€ aux extensions et renouvellement du réseau de distribution et 0,6 M€ au matériel technique de comptage ou de facturation. Les crédits dédiés au numérique et à la sûreté sont prévus pour 0,8 M€ en 2022.

Une nouvelle enveloppe est prévue à 0,6 M€ au titre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), et pour la résilience des ouvrages avec 50 K€ en 2022.

Des recettes sont prévues à hauteur de 2,0 M€, dont 1,9 M€ pour l'usine d'eau.

| Budget Annexe Assainissement | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2 021 | Crédits 2 022 | Crédits ultérieurs |
|------------------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP | 98,0M€ | 42,9M€ | 141,0M€ | 27,0M€ | 36,1M€ | 77,9M€ |

Sur le budget Assainissement, les crédits de paiement 2022 concernent le programme de protection des bassins Barbin (0,5 M€) et Gué Robert (0,5 M€), l'opération de valorisation du biogaz (0,8 M€) et le schéma directeur des eaux usées (0,6 M€).

Par ailleurs, 16,3 M€ sont affectés à la réhabilitation et l'extension des réseaux de collecte et transferts, 0,8 M€ aux travaux de branchements, 7,5 M€ au titre des travaux de structure d'exploitation et 4,6 M€ pour les infrastructures de traitement. Enfin, les crédits dédiés au numérique et à la sûreté sont prévus pour 0,4 M€ en 2022.

. Les épargnes et la dette

Ces budgets présentent des niveaux d'épargne nette de 9,3 M€ pour le budget Eau (9% des recettes réelles de fonctionnement, contre 7,8% en 2021) et de 12,4 M€ pour le budget Assainissement (24,4% des recettes réelles de fonctionnement, contre 28,8% en 2021), permettant le financement d'une part importante des investissements.

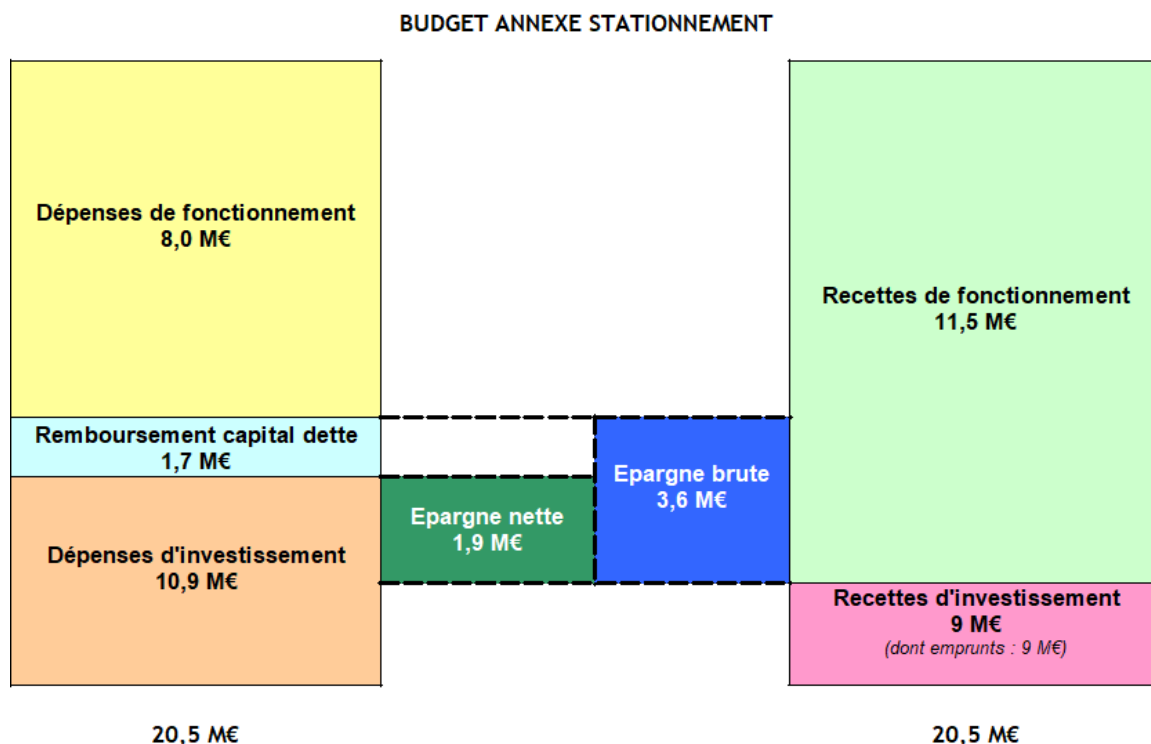
Les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget primitif atteignent 17,4 M€ au budget eau et 23,4 M€ au budget assainissement.

Pour l'eau, le remboursement du capital représente 6,1 M€ et les frais financiers 1,7 M€.

Pour l'assainissement, le remboursement du capital représente 4,5 M€ et les frais financiers 0,7 M€.

La dette du budget de l'Eau au 1^{er} janvier 2022 atteint 53,2 M€ (contre 58,3 M€ en 2021) et celle du budget de l'Assainissement 12,5 M€ (contre 16,7 M€ en 2021).

5 – Le budget annexe du stationnement



. **Les recettes de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 11,5 M€ (-14%) et traduisent la baisse de fréquentation des parkings en régie et des 19 parkings relais tarifés. Les parkings délégués affichent une évolution de 6%, en application du montant de leurs redevances contractuelles.

A noter également, la subvention exceptionnelle du budget principal en 2021 (1,8 M€ au BP 2021, compensant en partie la baisse de recettes liée à la crise sanitaire) est non reconduite au BP 2022.

| BUDGET STATIONNEMENT | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|----------------|----------------|-----------------------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 13,4 M€ | 11,5 M€ | -14,0% |
| Exploitation parkings régie | 2,6 M€ | 2,2 M€ | -15,4% |
| Exploitation parkings délégués | 8,5 M€ | 9,0 M€ | 6,0% |
| Parcs relais | 0,5 M€ | 0,3 M€ | -39,6% |
| Autres recettes de gestion courante | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |
| Produits exceptionnels | 1,8 M€ | 0,0 M€ | |
| Pilotage mission stationnement | 0,0 M€ | 0,0 M€ | |

. **Les dépenses de fonctionnement** sont inscrites à hauteur de 8 M€, en baisse de 2,1 M€. Celle-ci est liée aux périmètres des parkings en DSP (nouveaux contrats), et à une subvention d'équipement versée en 2021 pour travaux au parking Commerce de 3 M€ et mise en accessibilité du parking Decré (1,2 M€). La masse salariale de ce budget s'élève à 0,8 M€. Les frais financiers sont inscrits pour 0,5 M€.

| BUDGET STATIONNEMENT | BP 2021 | BP 2022 | Evolution BP 2022 / BP 2021 |
|---|----------------|---------------|-----------------------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 10,1 M€ | 8,0 M€ | -20,92 % |
| Parkings gérés en régie | 0,6 M€ | 0,5 M€ | -11,94% |
| Parkings en gestion déléguée | 5,2 M€ | 2,9 M€ | -44,99% |
| Parcs relais | 2,5 M€ | 2,6 M€ | 3,83% |
| Pilotage de la mission stationnement | 1,3 M€ | 1,4 M€ | 13,37% |
| Gestion financière | 0,5 M€ | 0,5 M€ | 5,78% |

L'épargne nette s'élève à 1,9 M€ et représente 16,3% des recettes réelles de fonctionnement.
L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 18,9 M€. **Ce budget intègre un besoin d'emprunt de 9 M€** au stade du BP 2022.

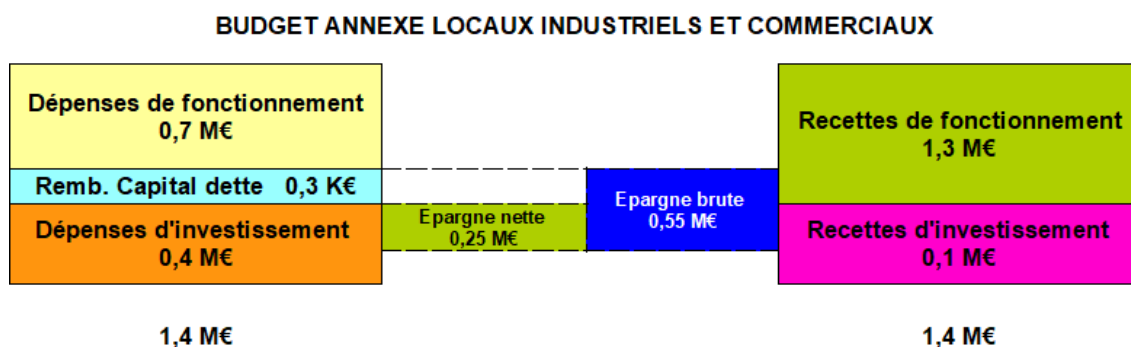
. L'investissement

| Budget Annexe Stationnement | Montant initial | Proposition d'ajustement | Montant ajusté proposé | Crédits 2021 | Crédits 2022 | Crédits ultérieurs |
|-----------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Total Dépenses gérées en AP | 36,9M€ | 5,5M€ | 42,5M€ | 4,6M€ | 10,9M€ | 27,0M€ |

Les nouvelles autorisations de programme s'établissent à +5,5 M€, avec l'ouverture des projets de parc en enclos situé dans le Bas Chantenay (1,5 M€, dont 0,5 M€ en 2022), de parc relais aux Sablières à Rezé (0,8 M€, dont 0,5 M€ en 2022) et de réaménagement des accès et rénovation des façades du parking Graslin (1,0 M€, dont 0,1 M€ en 2022).

Les crédits de paiement 2022 sont inscrits à hauteur de 10,9 M€, dont, en plus des 3 projets cités ci-dessus, 3,3 M€ de participation pour le Pôle d'Echange Multimodal de la Gare de Nantes, 2,3 M€ pour le parking de l'Ecole de Design, 1,2 M€ pour le P+R Duguay Trouin, et 0,6 M€ pour le P+R Babinière.

6 - Le budget annexe des Locaux industriels et commerciaux



Le budget annexe des locaux industriels et commerciaux est destiné à la gestion et à l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Suite au renouvellement du contrat, depuis 2021, la DSP PIEM est réintégrée au budget principal. Ce patrimoine est géré par marchés de gestion, avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,3 M€ et les dépenses de même nature s'élèvent à 0,7 M€.

Les investissements sont prévus à 0,4 M€ au BP 2022, avec notamment la fin de l'opération Biotech (0,1 M€), le confortement du site Le Granit (0,1 M€) et l'entretien des immeubles économiques (0,04 M€).

La dette au 1^{er} janvier 2022 du budget LIC s'élève à 0,6 M€.